

ICHTRATZHEIM

2017



**BULLETIN
COMMUNAL**

SOMMAIRE

1.	L'éditorial	Page 3
2.	État civil	
	• Naissances - Mariages - Grands anniversaires	Page 4
3.	Liens sociaux	
	• Fouilles archéologiques au lieu-dit « Niederfeld »	Pages 4 à 15
4.	Communication	
	• Facebook	Page 16
5.	Développement durable	
	• Les cours d'eau	Page 17
	• Le risque inondation à Ichtratzheim	Pages 18 à 21
6.	Urbanisme	
	• Mise aux normes d'accessibilité de la Mairie - École	Page 22
	• De nouveaux panneaux à Ichtratzheim	Page 23
	• Les travaux de voirie et d'éclairage public à Ichtratzheim en 2017	Pages 24 à 29
	• Des éclairages publics « high-tech » à Ichtratzheim	Pages 36 à 37
	• Le stationnement dans les rues	Page 37
	• Mise à niveau de la situation administrative des parcelles communales	Page 38
	• Rétrocession du verger de la ZAC	Page 39
	• Le carrefour d'Ichtratzheim-faubourg	Page 39
7.	Rétrospective photos	Pages 30 à 35
8.	Clin d'œil à nos associations	
	• La commune soutient les associations	Page 40
	• L'AAPPMA : association de pêche	Page 41
	• La société d'arboriculture d'Ohnheim	Pages 42 à 44
	• L'association « Bien -Être » - Le mot de la gendarmerie	Page 45
	• Les sapeurs-pompiers « Ichtratzheim - Hipsheim »	Page 46
	• La paroisse	Page 47
	• L'association des Donneurs de Sang d'Ichtratzheim	Page 48
	• La Passerelle « Ichtratzheim - Hipsheim »	Page 49
	• L'école	Pages 50 à 51
9.	Infos pratiques	
	• Ichtratzheim au cœur de l'Europe	Pages 52 à 54
	• Nouvelle formule d'accueil au centre des impôts d'Erstein	Page 55
	• La préfecture nouvelle génération	Page 56
	• Changement de prénom : les démarches se font désormais en mairie	Page 57
	• Stop-pub	Page 58
	• Le PACS en mairie depuis le 1er novembre 2017	Pages 58 à 59
	• Circuler en hiver sur les routes du Bas-Rhin : Inforoute67.fr	Pages 60
	• Animaux errants : que faire ?	Page 61
	• Le recensement de la population 2017	Page 62
	• Appel à contribution pour la recherche en histoire d'Alsace	Page 62
	• Cérémonie des jeunes diplômés	Page 62
	• Les dangers du monoxyde de carbone	Page 63

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur,



La période de fin d'année est traditionnellement l'occasion de faire un bilan et de se remémorer les événements passés afin de définir les objectifs à venir. C'est cela que vos élus ont retranscrit dans le présent bulletin communal que vous allez découvrir.

Les travaux sur la voirie communale, projet majeur de notre mandat, sont maintenant terminés et vous permettent de profiter pleinement des rues avec des éclairages publics économes, des trottoirs élargis pour faciliter les circulations douces, une zone de rencontre, une vitesse abaissée dans tout le village... Rares sont les communes dont toutes les rues sont éclairées avec des éclairages performants et qui ont des voiries en si bel état.

Toujours concernant la voirie, le Préfet du Bas-Rhin a autorisé le Département à acquérir toutes les parcelles nécessaires au projet d'aménagement routier d'Ichtratzheim-Faubourg. Un article de ce bulletin vous donne plus de détails sur l'état actuel du projet même si cela fait déjà 40 ans que l'on en parle à Ichtratzheim : il s'agit maintenant de le concrétiser dans la continuité de la bretelle de l'échangeur ouverte cette année.

2017 a aussi été la première année de vie de la nouvelle Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Le travail est conséquent puisqu'il s'agit progressivement d'uniformiser trois dispositifs différents issus des trois anciennes com com. Cela est passionnant puisque tout est remis à plat, ce qui permet de définir une nouvelle politique sur chaque sujet. Les échanges à 28 Maires sont certes plus denses, mais également plus enrichissants dans l'intérêt général.

Je terminerai cet édito en regardant encore plus loin vers l'avenir, en regardant notre futur à savoir nos enfants. À la rentrée 2018, ils vont pouvoir retrouver à Hipsheim-Ichtratzheim un rythme scolaire basé sur 4 jours par semaine. À la demande majoritaire des parents, le conseil d'école a validé ce retour à 4 jours. Les services de la com com seront également prêts à accompagner ce passage qui sera à priori généralisé sur les 28 communes.

Vous découvrirez dans ce bulletin l'apparition çà et là d'une cigogne, symbole des naissances affichées depuis cette année dans la commune. Naissance, enfant, citoyen,... il s'agit par ce symbole d'éveiller la curiosité et la réflexion de nos enfants sur les sujets liés à la vie en collectivité et sur le rôle qu'ils y occupent déjà et voudront y occuper un jour.

Je vous souhaite une agréable lecture, un Joyeux Noël ,
et d'excellentes fêtes de fin d'année.

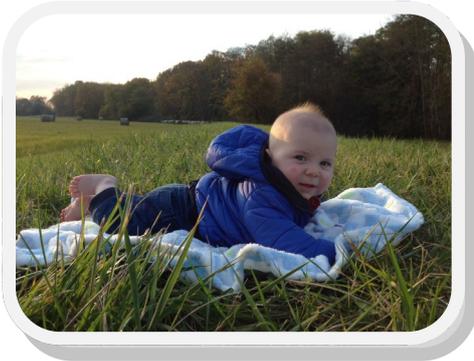
Votre Maire


Grégory GILGENMANN

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- **CHAVE Victoire,**
Née le 27/04/2017 à Strasbourg ,
fille de Ludovic et de Stéphanie CHAVE



- **GILGENMANN Charles,**
Né le 06/05/2017 à Strasbourg ,
fils de Grégory GILGENMANN et de Céline DIEMUNSCH

- **BAK Victoire,**
Née le 22/08/2017 à Strasbourg ,
fille de Francis BAK et de Frédérique HUEBER



MARIAGES :

Sébastien HATTEMER et Thi, Thuy Dung NGUYEN

le 05/08/2017

Denis SCHAAL et Sabrina d'ALBERTO

le 23/09/2017



GRANDS ANNIVERSAIRES

90 ans : SCHUMPP Norbert

85 ans : SCHUMPP Marie-Andrée



90 ans : SPRAUEL Thérèse

80 ans : NYDEGGER Marie-Louise

80 ans : TISSERAND André

NOCES D'OR : MESSMER René et Raymonde



« ... Il y a eu des naissances ... des mariages ... des anniversaires ... et pas de décès ... ! Quand plus d'enfants naissent que de grands qui décèdent cela veut dire que nous sommes plus nombreux, et puis ... tu te rends compte comme ils sont âgés? ... moi, je veux faire comme eux ... ! »

Sylvie BOHN

LIENS SOCIAUX

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES AU LIEU-DIT « NIEDERFELD »

DES DÉCOUVERTES EXCEPTIONNELLES POUR UNE COMMUNE QUI APRÈS ENVIRON UN AN D'EXPOSITION À LA CITÉE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE À PARIS ONT FAIT LEUR RETOUR À ICHTRATZHEIM POUR UNE EXPOSITION PONCTUELLE LE 11 NOVEMBRE 2017. CELA A PERMIS ENTRE AUTRE AUX NOUVEAUX HABITANTS DU NIEDERFELD ET DE L'ALLÉE PRINCESSE IBUDA DE DÉCOUVRIR CE QUI SE TROUVAIT SOUS LEURS MAISONS.



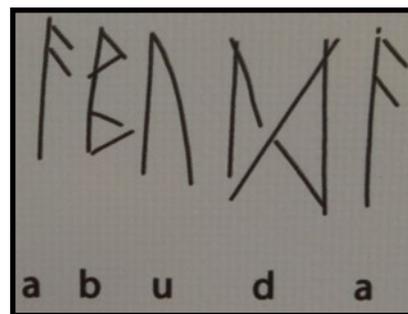
LIENS SOCIAUX

Les interventions archéologiques réalisées par l'Inrap au lieu-dit Niederfeld de la commune se sont déroulées du 29 Août au 7 Octobre 2011 pour la première tranche du lotissement et du 5 au 12 août 2014 pour la seconde tranche.

Dans cet article nous allons revenir essentiellement sur les découvertes mises en évidence dans les fouilles de la tranche 1 à savoir 55 individus dont 34 adultes et 21 immatures.

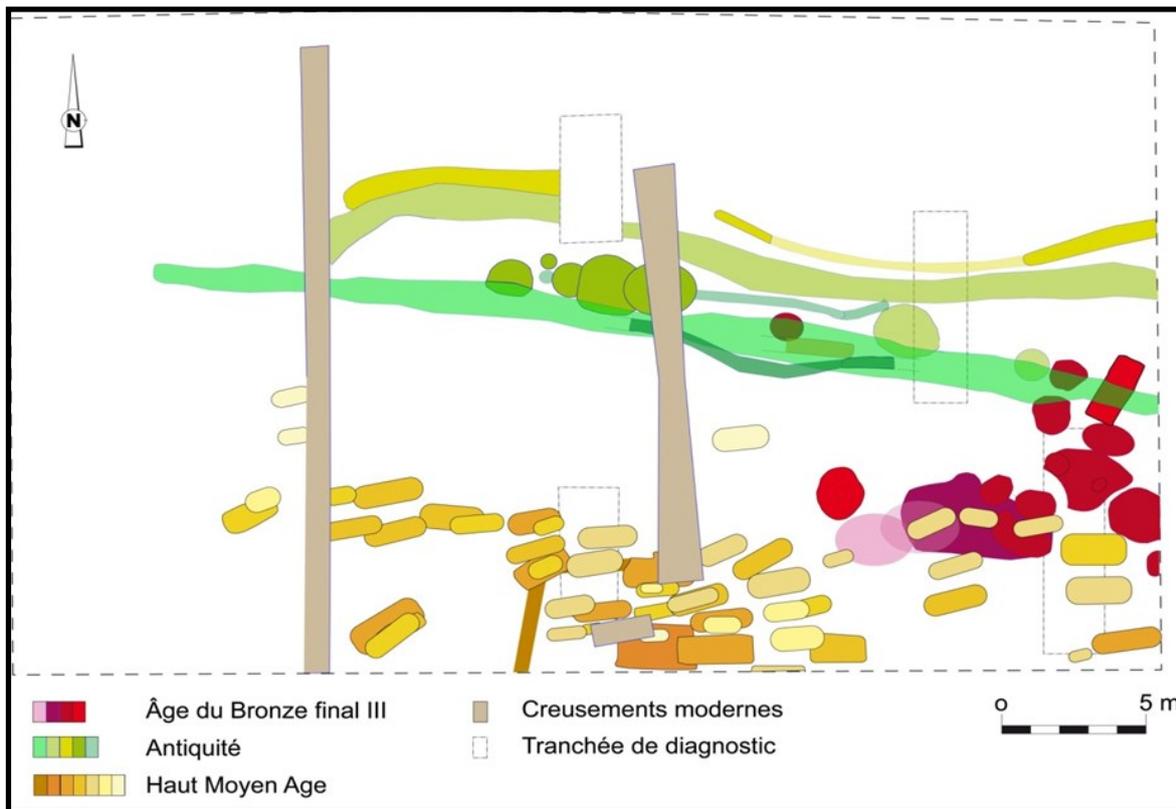
Dans la tranche 2 il s'agit pour l'instant de sondages préventifs mais sur les 27 sondages réalisés, 24 se sont avérés très positifs avec 93 structures et 18 sépultures identifiées. Cela a permis de mettre en évidence et de localiser la suite de la nécropole de la tranche 1.

Le travail d'étude des archéologues a aussi permis d'affiner les premiers constats de 2011 : ainsi suite à une lecture plus fine de l'écriture runique sur la cuillère en argent, il ne faut plus parler de la princesse Ibuda comme identifiée au départ, mais de la **princesse Abuda...**



PLAN DES VESTIGES DÉCOUVERTS À ICHTRATZHEIM





La fouille a permis de mettre en évidence l'existence de trois phases d'occupation distinctes sur le site du Niederfeld à Ichtratzheim.

- La première correspond à un habitat de l'âge du Bronze final (1400 à 800 ans avant JC)
- La deuxième témoigne de la mise en culture du site à la période antique gallo-romaine (200 ans avant JC au 5ème siècle) et de la création d'une crête de labour
- La troisième, la plus importante, regroupe plus d'une cinquantaine de sépultures alto-médiévales dans une nécropole (5ème au 10ème siècle). Les sondages de 2014 confirment que cette dernière s'étend jusque dans la tranche 2 du lotissement.



Tranche 1 : fouilles archéologiques



Tranche 2 : sondages préventifs

1. AGE DU BRONZE : FOURS À GALETS CHAUFFANTS

Le Bronze final occupe la partie orientale du site où se trouve une large zone d'épandage de céramique ainsi que deux structures de combustion.

L'occupation de l'âge du Bronze a livré une série de structures plus ou moins lisibles, dont certaines ont pu être interprétées comme fosses de combustion ou silo. Il est aussi à noter la présence de céramique de l'âge du Bronze sur des surfaces de plusieurs mètres carrés. Certaines structures contenaient du torchis, de la terre cuite ou des pesons.

Fosses-foyers à galets chauffés.

Deux structures de ce type ont été découvertes. L'une est rectangulaire, l'autre ovale. Elles présentent chacune des caractéristiques fonctionnelles différentes.

La première est de toute évidence une structure de combustion à galets chauffés. La couche de cendre et de charbon de bois placée sur le fond, sous et entre les galets semble indiquer une chauffe des galets par le dessous. Les galets restituent ainsi la chaleur à des aliments ou à d'autres éléments placés à leur surface.

Four de forme rectangulaire



Pour la seconde, il s'agit d'une structure ovale. Le creusement en forme de cuvette à fond concave aux parois légèrement obliques.

Le bord de coupe ou petite jatte à lèvre aplatie permet d'attribuer la structure au Bronze final III sans plus de précision. Les diverses traces de rubéfaction et les stigmates de chauffe sur les galets laissent peu de doute sur la fonction générale de combustion de la structure. La paroi porte trois perforations qui sont interprétées comme les emplacements possibles de tuyère afin de procurer une ventilation artificielle à la structure.



Vue du four en cours de fouille

2. UNE NÉCROPOLE ALTO-MÉDIÉVALE

Neuf tombes comprenaient un dépôt d'objets ou des éléments de parure pour le défunt. La plus ancienne est datée de la fin du VIe ou du début du VIIe siècle ; **elle est la plus riche et s'est révélée exceptionnelle par son mobilier.**

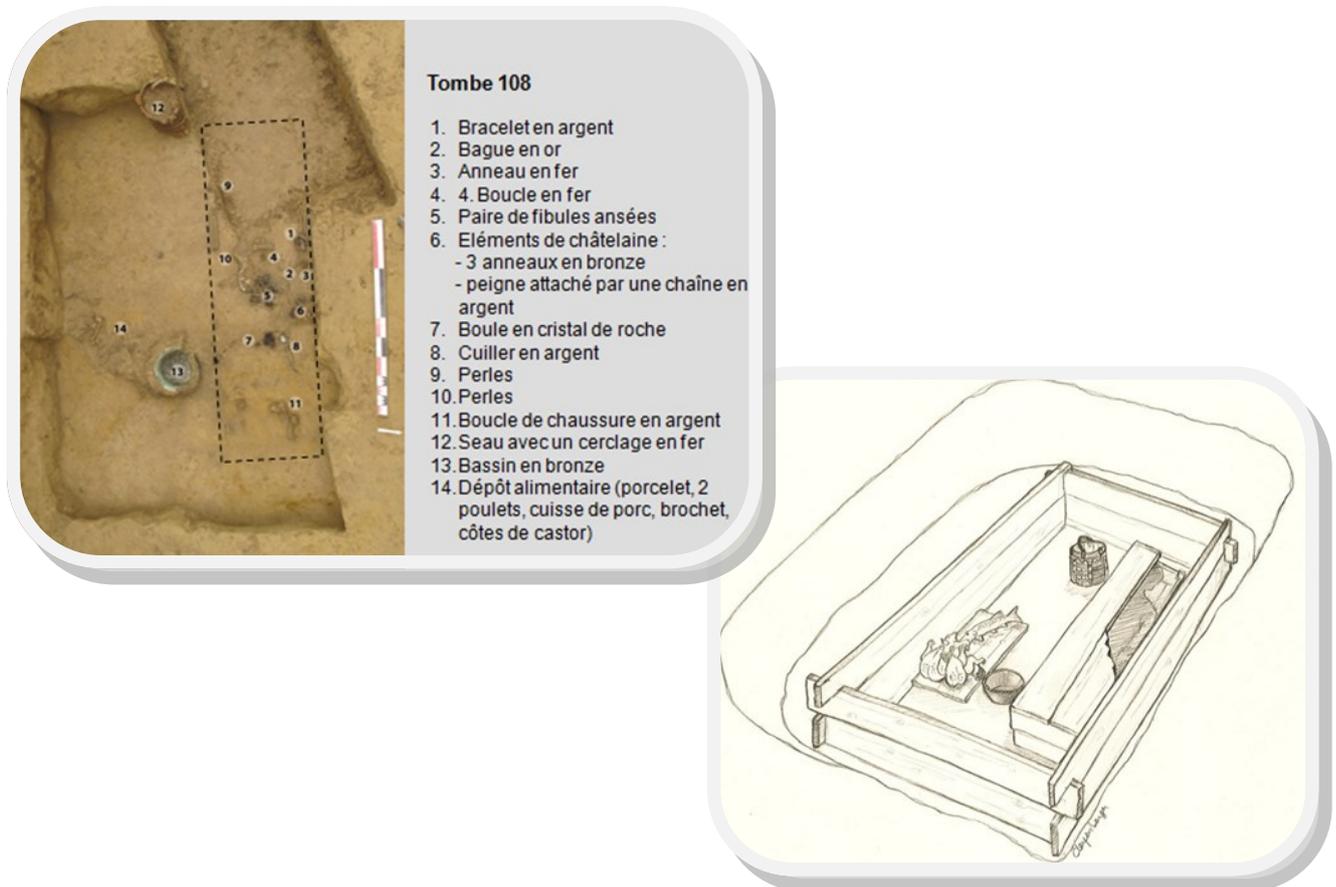
A. La sépulture numérotée 108.

Cette sépulture en chambre disposait d'un ensemble d'objets et d'un dépôt alimentaire, comparables par leur nombre et leur richesse, à ceux des tombes les plus riches appartenant à l'élite.

Plusieurs objets étaient en métal précieux (bague en or, bracelet, cuiller, garniture de jarretière ou de chaussure et cerclage de la boule de cristal en argent) ; certains d'entre eux sont des produits issus du monde oriental ou méditerranéen (la cuiller, peut-être la bague. La fibule a permis de dater la tombe de la fin du VIe siècle, datation corroborée par la cuiller en argent.

- Le bracelet en argent

Vue de détail de la tombe la plus ancienne avec par exemple le bracelet en argent toujours à l'avant bras, la bague en or au niveau des doigts et la boucle de ceinture en fer au niveau du bassin.





Le bracelet en argent massif est de section ovale et ouvert d'un côté. Ses extrémités sont épaissies et ne comportent aucun décor. Son anneau est fortement usé d'un côté et pourrait faire penser à un objet hérité. Sa forme l'intègre au type de forme connu pour le VIe siècle et plus isolément au début du VIIe siècle.

Les bracelets en argent sont clairement associés à l'élite comme le démontre la richesse générale des tombes dans lesquelles ils se trouvent. En raison de leur forme presque standardisée, il a été envisagé qu'ils aient pu constituer une insigne des personnages de plus haut rang.

- La bague en or



Cette bague définit à elle seule l'appartenance de la défunte à la classe supérieure. Son décor de deux « feuilles » accolées, séparées par une rangée de granules l'intègre à un groupe dont les origines remontent au Ve siècle.

L'exemplaire trouvé à Ichtratzheim présente de fortes similitudes avec une bague de la collection Diergardt, figurant dans les collections du musée de Cologne mais dont l'origine est inconnue.

Selon les recherches, les bagues de ce type ont été utilisées au VIe siècle et pour certaines d'entre elles déjà au Ve siècle.

- Les fibules (attaches) ansées dissymétriques



Les deux fibules ansées constituant la paire ont été retrouvées entre les jambes, à la hauteur des fémurs suivant la tradition vestimentaire du VIe siècle.

Deux autres fibules à décor cloisonné devaient refermer le manteau au niveau de la poitrine pour compléter la parure traditionnelle des femmes de cette époque.

Les fibules ansées dissymétriques, de 10,4 cm de long, sont réalisées dans un alliage d'argent et de cuivre, dorées en surface. Elles sont très peu usées. La tête est rectangulaire avec un bord festonné et le pied, ovale, représente une tête d'animal. La tête comme le pied sont pourvus au centre d'un décor moulé de hachures et de tresses.

Il n'en existe que peu d'exemplaires, répartis exclusivement en territoire franc, en Picardie et jusqu'au Rhin de l'est.

Ces fibules sont principalement en usage à la fin du VIe siècle. La grande taille de la fibule d'Ichtratzheim, son décor de tresse et la forme du pied permettent de proposer une datation similaire pour cet exemplaire.

- La cuiller en argent



Les cuillers en argent de type byzantin n'apparaissent que dans les tombes les plus riches. Son cuilleron est de forme ovale et pourvu au revers d'une arrête qui se développe à l'extrémité en disque, faisant jonction avec la tige.



La tige est de section octogonale, puis hexagonale et se termine en balustre avec un bouton terminal, ce qui la distingue des autres exemplaires, dotés d'une tige carrée puis ronde.



Sur sa surface supérieure, du côté cuilleron, elle comporte l'inscription moulée latine précédée d'une croix grecque : + MATTEUS (le « s » étant inversé).

Probablement s'agit-il du nom de l'apôtre, même si on ne peut exclure le propriétaire initial, la croix n'étant pas à voir nécessairement comme un signe religieux.

LIENS SOCIAUX

Deux décorations, également moulées, ornent le disque faisant la jonction entre la tige et le cuilleron : d'un côté, il s'agit d'une croix grecque, de l'autre d'une feuille avec sa tige, interprétée généralement comme une feuille de vigne. L'intérêt particulier de l'exemplaire d'Ichtratzheim tient à la présence exceptionnelle d'inscriptions *runiques* (Se dit d'anciennes écritures d'origine incertaine, formées de signes spéciaux appelés runes, utilisées par les peuples germaniques du nord de l'Europe) gravées sur le cuilleron, sur sa face interne et au revers.

Selon la transcription effectuée, il s'agit sur la face interne de *lapela*, signifiant cuiller et du prénom d'*abuda* au revers. Ce prénom, qui n'avait pas encore été recensé pour la période mérovingienne, pourrait correspondre à celui de la défunte. Les cuillers de ce groupe se répartissent principalement au Proche-Orient, notamment dans la région d'Istanbul.

Les cuillers ne sont présentes que dans les tombes les plus riches où elles sont fréquemment déposées aux côtés des dépôts alimentaires.

- Le bassin en alliage cuivreux.



Ce bassin est réalisé en tôle très fine et décoré au repoussé sur le rebord d'une bande perlée. Il correspond aux bassins des V et VI siècles produits en Occident. Présents dans les tombes les plus riches, ils servaient de contenant pour les aliments (restes de noix et de prunes parfois retrouvés dans le bassin) ou pouvaient être liés à la toilette comme le suggère l'association fréquente avec un peigne.

- Le gobelet à pied d'un verre antique



Un pied de gobelet en verre antique provient de la moitié sud de la tombe, où il reposait au sol entre le seau en bois et le bassin de bronze. La présence d'un fragment d'objet antique dans une tombe mérovingienne est connue par d'autres exemples.

Le fragment provient d'un gobelet tronconique à pied en verre de type Isings, soufflé à la volée. La base est ourlée et formée par repli à chaud. La forme est datée de la période du IV^e siècle jusqu'au milieu du Ve siècle après J.C. En l'absence de la lèvre, la datation ne peut être précise.

B. Tombes des VII^e et XI^e siècles

- Les tombes non pillées



Dans les deux seules tombes non pillées, le seul élément retrouvé est une simple boucle de ceinture, l'une en fer, l'autre en alliage cuivreux, témoignant du port d'une ceinture.

La boucle en alliage cuivreux est très petite. L'usage des boucles de ceinture en alliage cuivreux réapparaît dans nos régions vers la fin du VII^e siècle.

- Les tombes pillées

Les tombes, (au nombre de 6) ont été identifiées comme étant pillées par l'analyse anthropologique. Toutefois seules 2 sépultures ont livré des pièces fragmentées et fragmentaires ou un ensemble vestimentaire lacunaire, laissant supposer clairement le prélèvement d'objets.



Une tombe renfermait une épée dont il ne restait que le pommeau pyramidal en fer, une partie d'un éperon dont la forme n'a pas pu être restituée et le fragment d'un couteau. La tombe peut être datée du VII et le début du VIII siècle par la présence de l'éperon.

Une sépulture renfermait surtout des éléments vestimentaires : un petit ferret posé entre les cuisses, devait correspondre à l'extrémité d'un pendant rattaché à une ceinture. La petite boucle rectangulaire en fer, retrouvée sur le côté droit, à côté du coxal, paraît a priori trop petite pour correspondre à une boucle de ceinture. Elle a pu être déplacée par les pilleurs et provenir d'une châtelaine ou d'un petit sac.

Le couteau posé parallèlement au corps sur le côté gauche, au niveau du bassin, pourrait également avoir été bougé. Il est réalisé en alliage cuivreux et présente une forme légèrement trapézoïdale. Les bords sont chanfreinés. La fixation est faite par trois rivets à décor perlé, établissant une datation au plus tôt au milieu du VIIe siècle et au plus tard au début du VIIIe siècle.



Vue générale de la sépulture 100 avec mouvements des os importants au niveau des épaules et du bassin probablement suite à un pillage.



Dans deux sépultures, le seul élément retrouvé est un couteau, posé dans un cas sur l'os coxal gauche, dans l'autre sur le sol, à l'emplacement supposé de la main gauche.

LIENS SOCIAUX



Dans la sépulture 101, la défunte portait une boucle d'oreille à l'oreille gauche. Elle est en alliage cuivreux massif, constituée d'un anneau auquel était rattaché un pendant allongé, de forme biconique à extrémité bouletée. Par sa forme, ce pendentif semble être une imitation des modèles en tôle d'or, d'argent ou cuivreux, plus sophistiqués et en usage en Occident dans la deuxième moitié du VIIe siècle et jusqu'au VIIIe siècle.

Dans la sépulture 102, la défunte portait comme seul ornement un collier. Le maintien des perles dans leur position initiale a permis de restituer son montage. Il s'agissait d'un collier de 16 perles en verre monochrome et polychrome porté en ras de cou, pourvu à l'avant d'un pendant constitué d'au moins quatre perles auquel était attaché à l'extrémité un pendentif.

Celui-ci correspondait à un disque de 2,8cm de diamètre réalisé en alliage cuivreux, plaqué d'une tôle d'argent avec un motif estampé d'entrelacs se finissant en pattes d'animal, entouré sur le bord d'une ligne de grènetis. Ce motif s'apparente à celui décorant à la fin du VIIe siècle et au début du VIIIe siècle



Perles formant un collier



Pendant à décor d'entrelacs finissant en pattes d'animal

3. CONCLUSIONS

Les découvertes archéologiques faites à Ichtratzheim semblent, malgré une fouille très limitée dans le temps, **exceptionnelles** : le site a en effet livré un nombre conséquent d'informations.

A la fin de l'âge du bronze, un habitat s'installe sur le site, datant de la fin du Bronze final/début du bronze final, est composé d'épandages, de quelques fosses et de deux fours à pierres chauffantes. L'analyse de C. Véber de ces deux structures a montré qu'elles avaient un fonctionnement légèrement différent : des fours de type identique ont déjà été identifiés sur d'autres sites en Alsace mais les deux types n'ont jamais été réunis, pour l'instant, sur un même site.

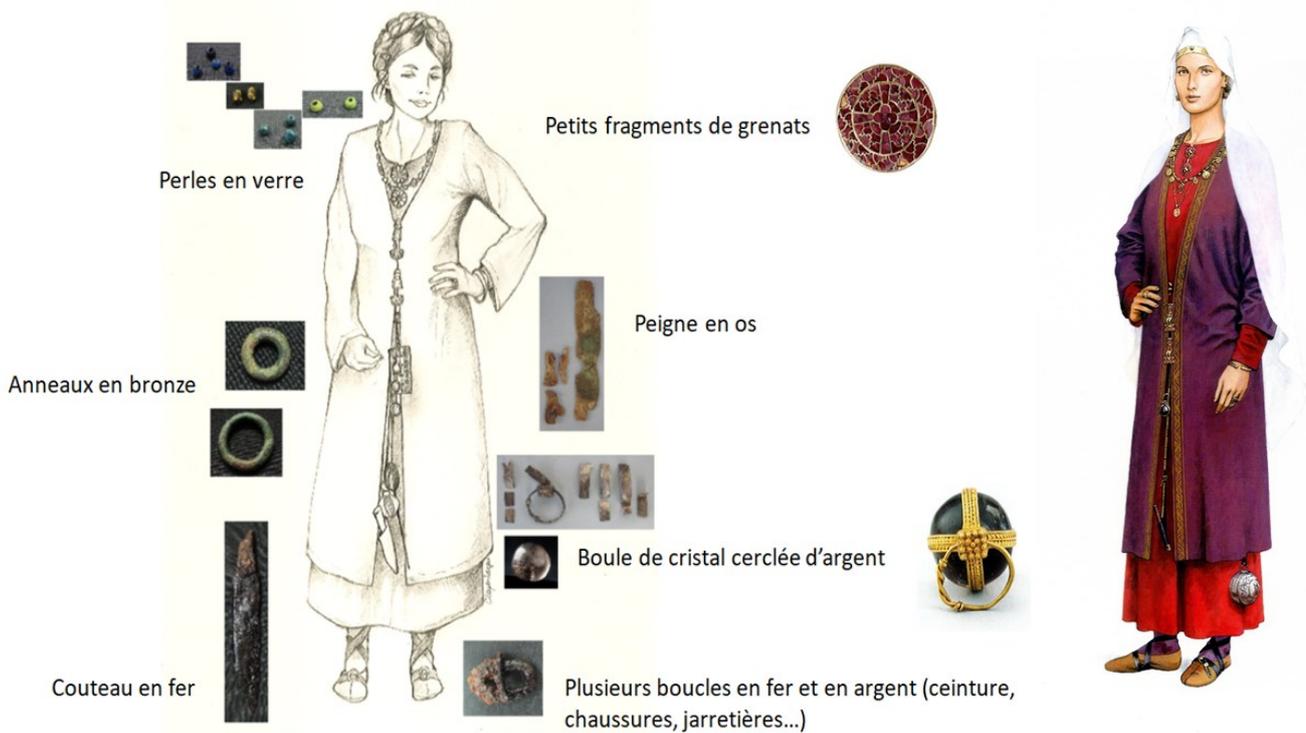
Cela fait l'originalité d'Ichtratzheim, ce point et le fait que l'emplacement de possibles tuyères ait pu être retrouvé sur l'un des fours.

Dans la partie fouillée de la nécropole, la première sépulture à être construite, est la chambre funéraire d'une femme appartenant très probablement à la très haute aristocratie, d'après le mobilier déposé avec elle. Celui-ci comprend un objet exceptionnel de par sa rareté et son ancienneté : une cuiller en argent comprenant à la fois des inscriptions latines et runiques.

Il semble renforcer l'appartenance de la défunte à un statut très élevé. Il lui donne même un nom, Abuda, et indique vraisemblablement qu'elle était une lettrée. Pourtant, elle semble également bénéficier d'un « aura » qui s'étend à toute une partie de la nécropole. Elle va attirer d'autres sépultures, qui vont se superposer à sa proximité et parfois changer d'orientation.

Les signes de croix trouvés sur la cuiller en argent associés à un nom latin correspondant à celui d'un des quatre évangélistes, sa possible utilisation dans un cadre liturgique au sein de la très haute aristocratie, sont d'autres indices reliant la sépulture aux pratiques chrétiennes.

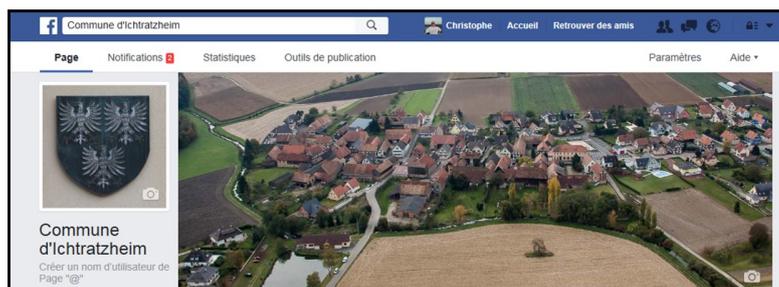
Ces indices, pris séparément, semblent de très faibles arguments mais le cumul plaide pour une christianisation, au moins partielle, de la défunte. Mais la nécropole semble également illustrer la coexistence probable de plusieurs traditions funéraires, comme c'est le cas sur d'autres sites. En effet, juste à l'ouest de la sépulture d'Abuda, se trouve, la sépulture 69, celle d'un homme, sexé uniquement d'après son mobilier, appartenant également aux élites.



Représentation de la princesse Abuda à gauche et de sa semblable la Reine des Francs Wisigarde enterrée dans la cathédrale de Cologne

Séverine SCHWUTTGE

FACEBOOK



Vous êtes désormais plus de 130 personnes à suivre quotidiennement les actualités communales !

Informations relatives à la vie de notre village, invitations aux diverses manifestations et événements locaux, actualité, simples photos ou appels à témoins ; au total, ce sont plus de 80 articles qui vous ont été proposés tout au long de l'année pour toujours mieux vous informer.

Notre page Facebook a ainsi collecté 1142 « J'aime » sur l'ensemble des publications, et 428 « partages » (statistiques relevées sur la période du 11 novembre 2016 au 11 novembre 2017)

Le nombre total de « vus » a été de 58.134 !

Les publications les plus vues ont été :

- L'appel à témoins des propriétaires du cheval blanc : 20.566 personnes atteintes, 2200 clics et 338 partages ont contribué à former une formidable chaîne de solidarité, et permettront peut-être un jour de faire toute la lumière sur cette affaire.



- La mise en service par le département des Webcams installées à Ichtratzheim-faubourg a également été très suivie: 5.259 personnes atteintes, 813 clics et 21 partages.

- Enfin, la première arrivée de la cigogne à Ichtratzheim pour annoncer les naissances a permis de toucher 3700 personnes en 492 clics.



Si ce n'est pas encore le cas abonnez-vous à la page Facebook de la commune pour suivre les informations quotidiennes relatives à la vie locale. N'hésitez pas à conseiller cette page à vos proches et amis intéressés par ce qui se passe à Ichtratzheim afin de faire rayonner notre village au-delà de ses frontières !

Les articles sont également visibles sur ichtratzheim.fr sans obligation d'avoir un compte Facebook.

Christophe ECKLY

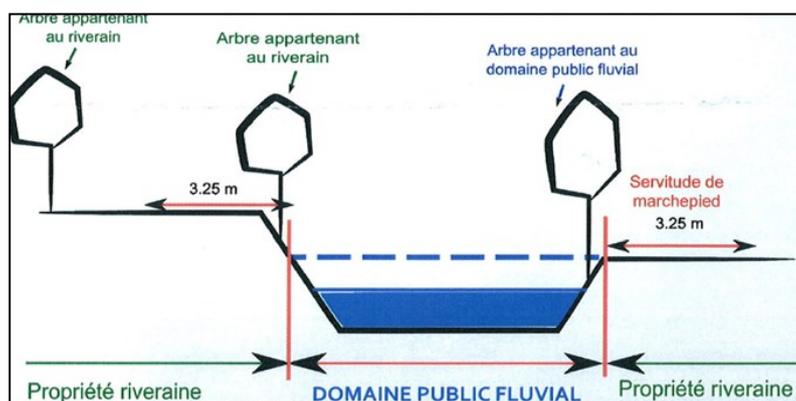
LES COURS D'EAU

1. COURS D'EAU DOMANIAUX : LA « PETITE ILL » ET « L'EICHMATTGRABEN »

La Région Alsace, puis Grand Est, gère depuis 2010 le domaine public fluvial.

En complément des interventions ponctuelles, un programme pluriannuel d'entretien préventif des boisements et d'enlèvement des embâcles est mené. Le programme étalé sur 5 ans permet d'inspecter 50km de cours d'eau chaque année.

En 2018 des travaux d'entretien sont programmés à Ichtratzheim sur les deux cours d'eau domaniaux cités en titre.



Un repérage des berges en bateau et à pied a été réalisé afin de marquer à la peinture rouge les arbres à élaguer et les embâcles à enlever.

Ce travail sera réalisé par le Parc Départemental qui interviendra **entre le 8 janvier et le 15 mars**.

2. COURS D'EAU NON DOMANIAUX : LA SCHEER ET L'ANDLAU

Les cours d'eau non domaniaux sont gérés par le syndicat mixte pour l'entretien des rivières du bassin de l'Ehn Andlau Scheer (SMEAS).



Lorsqu'un cours d'eau délimite deux propriétés, chaque propriétaire riverain possède la berge et le lit du cours d'eau jusqu'à sa moitié, sauf dans le cas des cours d'eau domaniaux. A savoir qu'à Ichtratzheim le SMEAS est directement propriétaire du lit et des berges de l'Andlau qui est identifié par des parcelles cadastrales dédiées.

L'eau et les poissons qui circulent dans les cours d'eau font partie du « patrimoine commun de la nation ». Ils ne sont pas la propriété des propriétaires riverains.

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique.

Grégory GILGENMANN

LE RISQUE INONDATION À ICHTRATZHEIM

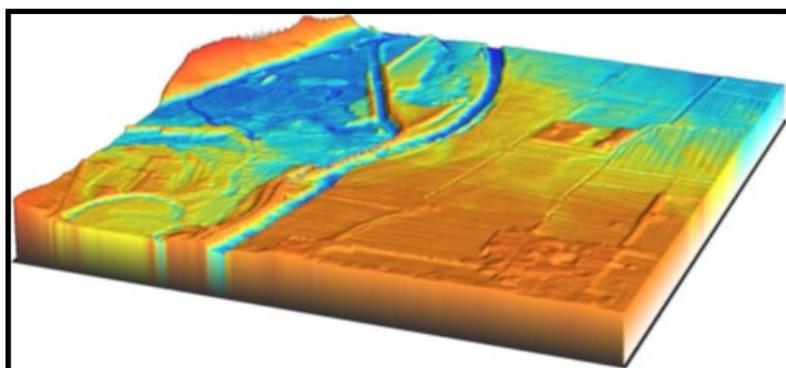
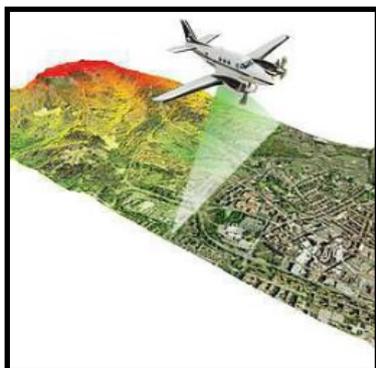
La configuration topographique et géologique de l'Alsace, plaine d'effondrement entre les massifs des Vosges et de la Forêt Noire, soumet l'intégralité de la région aux risques naturels. Toutes les communes alsaciennes sont concernées par le risque sismique et 60% d'entre elles présentent un risque d'inondation. Par ailleurs, l'Alsace présente de nombreux ouvrages hydrauliques sur son territoire : barrages de retenue, ouvrages du Rhin, digues de protection contre les inondations le long de l'Ill et du Rhin.

Plus de 80% des communes d'Alsace ont été concernées par un arrêté de catastrophe naturelle depuis 1982 (hormis les arrêtés liés aux tempêtes de décembre 1999).

Les dégâts économiques potentiels des inondations peuvent être considérables.

Les services de l'État ont porté à la connaissance des communes et du public le résultat des études réalisées sur les cours d'eau étudiés et en énoncent les grands principes de maîtrise des risques d'inondation. Les « portés à connaissance » comportent une cartographie à laquelle sont associées des préconisations en matière d'urbanisme.

1. CAMPAGNE DE LEVÉS TOPOGRAPHIQUES PAR LASER AÉROPORTÉ POUR L'ÉLABORATION D'UN MODÈLE NUMÉRIQUE DE TERRAIN



2. ÉTUDES HYDROLOGIQUES ET HYDRAULIQUES

Analyse statistique des débits de crues et de la pluviométrie observés sur le bassin versant de l'Ill, et en amont des bassins versants vosgiens de la Fecht et du Giessen

Crue de référence = crue centennale.

C'est la crue maximale qui a une probabilité de survenir une fois tous les 100 ans

3. PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA MÉMOIRE DU RISQUE : SITUATIONS CONCRÈTES EN CENTRE-ALSACE



Quels impacts principaux à Ichtratzheim?

Le ban communal d'Ichtratzheim n'est pas directement impacté en cas de crue de l'Ill selon cette carte (risque d'inondation), mais est impacté en cas de défaillance d'ouvrage de gestion de l'eau d'Erstein, comme une rupture de digue (suraléa = crue + défaillance d'un ouvrage).

- En secteur urbanisé et si le PLU le permet : principe de l'autorisation d'urbanisme sous condition de respect de la « Cote des Plus Hautes Eaux » CPHE selon les côtes du plan présenté, majoré de 30cm en raison du phénomène de « vague »
- En secteur non urbanisé, principe de l'interdiction d'urbaniser, sauf pour certaines activités agricoles ou extensions limitées si le PLU le permet.

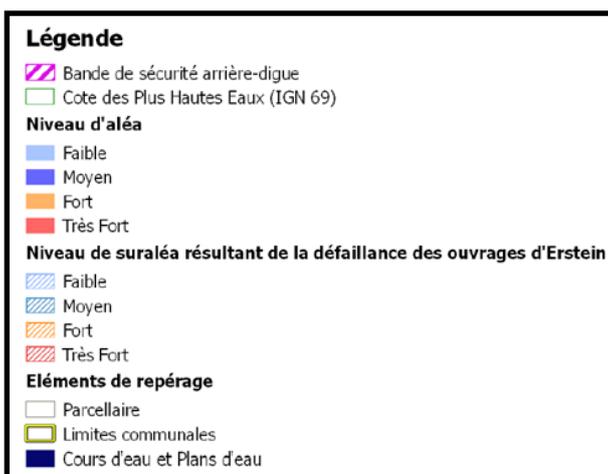
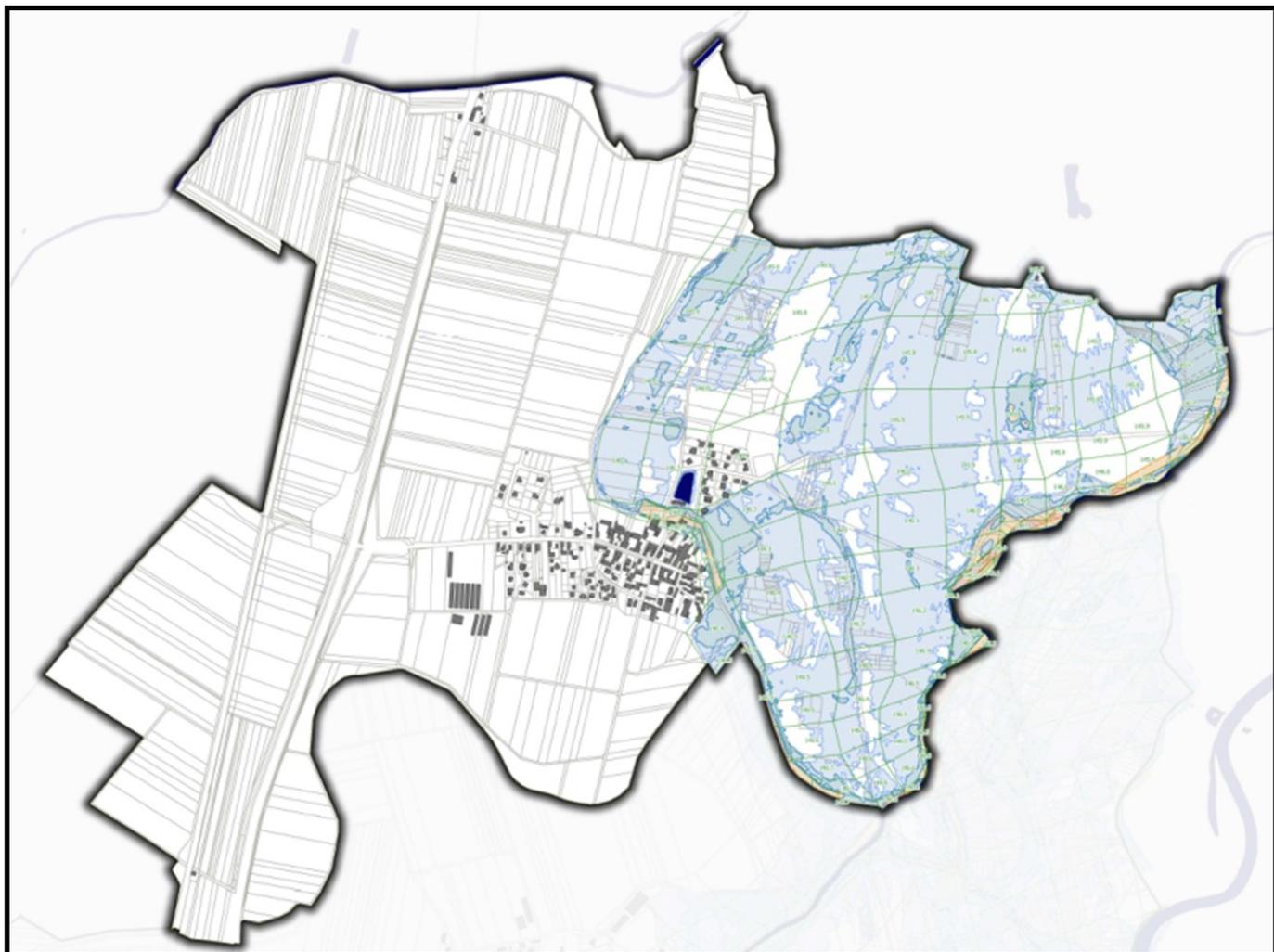
Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) est un document réalisé par l'État qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Ce travail est actuellement en cours pour le bassin versant de l'Ill, mais la cartographie du risque déterminée par l'Etat s'applique dès à présent aux autorisations d'urbanisme.

Le PPRI a pour objectifs de :

- prévenir le risque humain en zone inondable,
- prévenir les dommages aux biens et aux activités existantes et futures en zone inondable,
- maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant l'équilibre des milieux naturels.

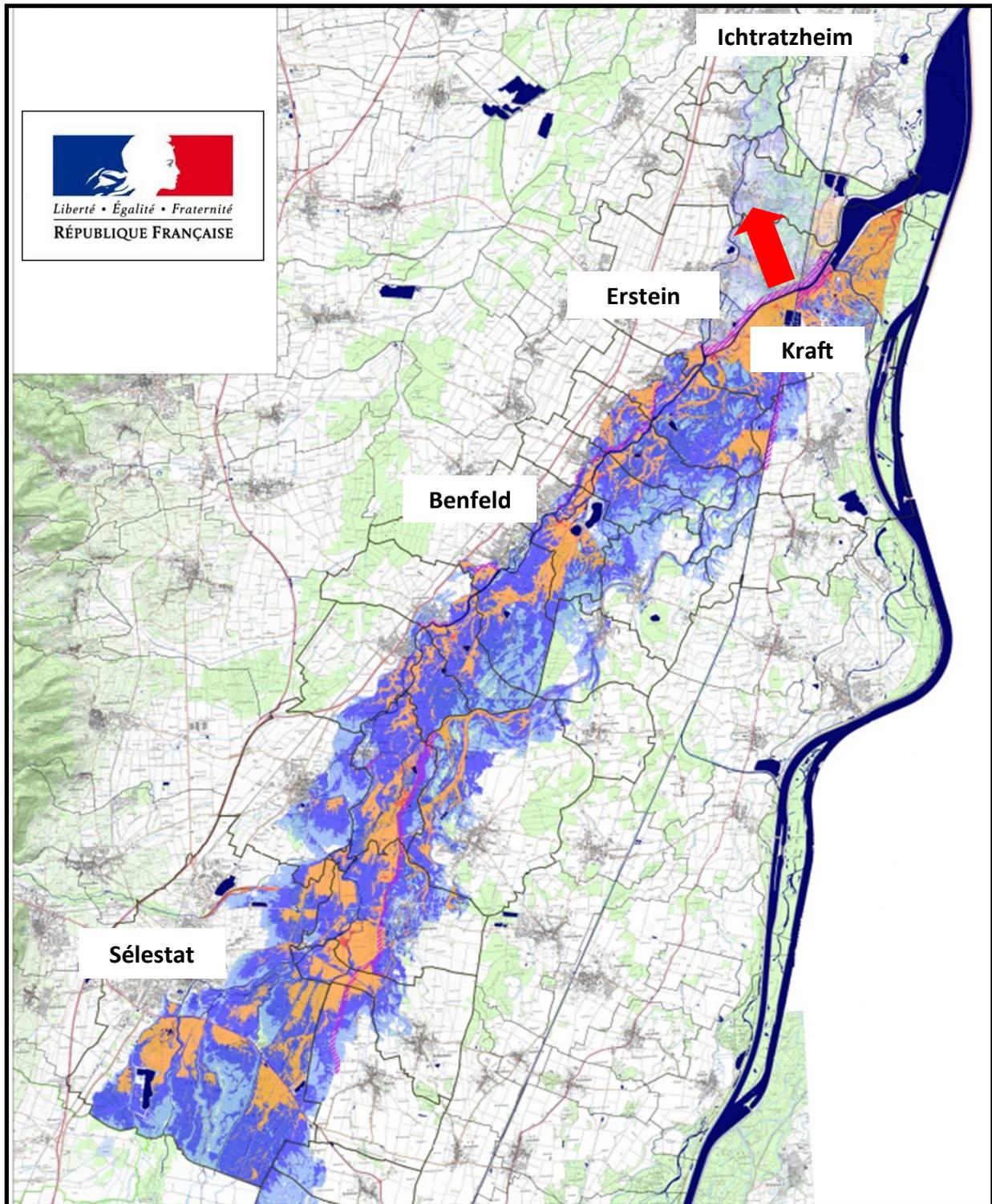
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ban communal d'Ichtratzheim



http://www.bas-rhin.gouv.fr/content/download/23585/166793/file/PAC_Ichtratzheim_vf.pdf

A l'échelle du territoire du bassin versant de l'III, le Ried fortement impacté dans certains secteurs



« ... en fin de compte, est-ce qu'on peut avoir des rues inondées chez nous ? ... »

Grégory GILGENMANN

MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE-ÉCOLE

Conformément à la réglementation, la commune d'Ichtratzheim s'est engagée dans un « Agenda Programmé d'Accessibilité » afin de mettre aux normes et garantir la bonne circulation des « Personnes à Mobilité Réduites » PMR.

Les normes PMR ne concernant pas uniquement les personnes en fauteuil, mais sont aussi utiles :

- Aux personnes avec une déficience visuelle
- Aux personnes se déplaçant difficilement, âgées
- Aux femmes enceintes
- Aux parents avec une poussette



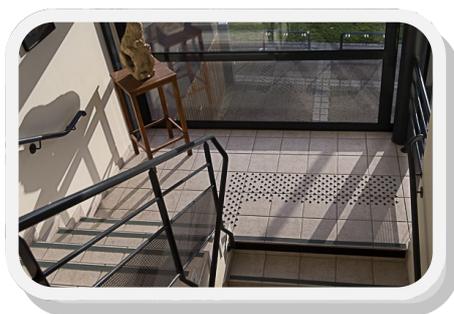
...

De plus, nous pouvons tous être concernés un jour par une telle situation. Il peut arriver, par exemple suite à un accident, de devoir se déplacer avec des béquilles ou en fauteuil en raison d'un plâtre...

Ce n'est souvent qu'en étant confronté à une telle situation que nous nous rendons alors compte de la difficulté que cela peut engendrer si les infrastructures ne sont pas conformes.

Au niveau du bâtiment mairie-école, cela s'est traduit par :

- La mise en place de dispositifs podotactiles pour avertir de la présence d'un escalier
- La mise en place de dispositifs de contrastes visuels dans les escaliers
- La création, prolongement et doublement des mains courantes des escaliers afin de pouvoir s'y tenir avant de monter, et la lâcher lorsqu'on est suffisamment sécurisé en haut
- L'affichage spécifique orientant les PMR vers l'entrée adaptée de plain-pied donnant sur l'ascenseur



Le cout total de cette mise aux normes est de 5.456 € TTC. Cette dépense sera atténuée par :

- 2000 € de subvention de l'Etat
- 800 € de subvention du Sénateur Guy Dominique KENNEL. Ce dernier s'étant accordé avec les sénateurs Fabienne KELLER et André REICHARDT pour consacrer la grande majorité de leurs enveloppes parlementaires à ces travaux de mises aux normes d'accessibilité des bâtiments.
- 895 € de compensation de la TVA

Soit un cout total net de : 1761 €

Grégory GILGENMANN

DE NOUVEAUX PANNEAUX À ICHTRATZHEIM

Toujours soucieuse d'améliorer le confort des villageois et la sécurité de la circulation, la commune a décidé, suite aux travaux de voirie, de mettre en place une « zone de rencontre » au niveau de la rue de la Scheer.

Dans cette zone de rencontre :



- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée, et bénéficient de la priorité sur les véhicules.
- La vitesse est limitée à 20 km/h maxi pour tous types de véhicules, c'est-à-dire les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles ou véhicules de livraison. Cette vitesse permet la convivialité, la civilité et la courtoisie d'une part ; en cas de choc, elle entraîne également des conséquences moindres pour les victimes d'autre part.

La signalisation de cette zone est matérialisée en entrée et en sortie par des panneaux spécifiques, montrant explicitement un piéton en 1^{er} plan, puis un cycliste et un conducteur dans sa voiture qui laissent passer. La présence du logo 20 km/h précise cette nécessité de vitesse faible pour les véhicules, afin que la « rencontre » ou le « partage » de cette zone, où les piétons sont prioritaires, puisse se faire en toute harmonie et dans de bonnes conditions de sécurité



« ... zone de rencontre ... on va pouvoir y rencontrer quelqu'un ... et qui donc ? moi, je n'ai pas besoin de panneaux pour rencontrer mes copains ... »

Christophe ECKLY

LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, RUES DE LA SCHEER, DES VERGERS, DU CHÂTEAU, DES ARPENTS, DE L'ANDLAU ET DE LYON



- Un aboutissement de plus de 2 ans de travail pour l'équipe communale
- 20 à 40 ans : durée de vie prévisionnelle des réseaux et voiries réalisés
rues de la Scheer, des Vergers et du Château
- 21 réunions de chantier sur le terrain avec les entreprises de travaux



- Interruption de la circulation sur la D621 durant 4 journées

- Toutes les rues du village maintenant desservies par le gaz de ville
- Réseaux enterrés en place pour l'arrivée de la fibre optique (arrivée prévue en 2020)
- 28 nouveaux éclairages publics en remplacement des anciens, complétés par les 18 nouveaux éclairages au Niederfeld
- Des réseaux d'eau potable et d'assainissement à niveau pour plusieurs dizaines d'années
- Réduction de la vitesse à 30km/h dans toute l'agglomération d'Ichtratzheim-village



Fin 2015 :

- Premières estimations financières concernant cette opération
- Préparation des éléments budgétaires pour le budget 2016

Février 2016 :

- Approbation de l'opération de travaux de voirie et de son plan prévisionnel de financement par le Conseil Municipal
- Mise en œuvre des démarches de subventionnement et de participations financières

Avril 2016 : consultation pour retenir un Maître d'Œuvre

Mai 2016 : choix du Maître d'Œuvre

Juin 2016 : première réunion de chantier avec les concessionnaires de réseau (SDEA eau et assainissement, Gaz de Strasbourg, Orange, Electricité de Strasbourg, Fibre optique Alsace,...)

Juillet à octobre 2016 : conception du projet par le maître d'œuvre en lien fort avec la maîtrise d'ouvrage et les services techniques du Département

Septembre 2016 :

Ouverture partielle des enrobés des rues de la Scheer et des vergers par le SDEA pour renforcer une conduite d'eau potable



Octobre 2016 :

- Mise en service de l'éclairage public au Niederfeld (non liée à cette opération communale)
- Ouverture partielle des enrobés des rues des Arpents, du Château, des Vergers et de la Scheer par GDS : extension du réseau gaz

Octobre à décembre 2016 : consultation et choix des entreprises chargées des travaux

Lot 1 : voirie

- Tranche ferme
- Tranche conditionnelle pour la rue du château : mise aux normes d'accessibilité des trottoirs, plateau de sécurisation de la sortie du Niederfeld,... (condition : participation financière du Département à l'opération)

Lot 2 : réseaux

- Tranche ferme
- Diverses options de mise en souterrain des réseaux téléphoniques (en prévision de l'arrivée de la fibre optique) : options toutes retenues

URBANISME

Décembre 2016 :

- Divers travaux préparatoires à l'opération
- Mise en place des installations de chantier

Janvier 2017 :

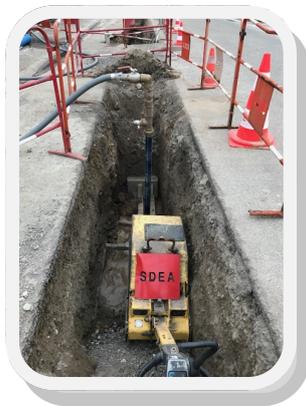
- Mise à jour complète du plan topographique et parcellaire par un géomètre
- Intempéries liées à l'hiver



Février 2017 : ouverture partielle des enrobés de la voirie rues de la Scheer et des Vergers pour la mise en œuvre des nouveaux réseaux d'éclairage public

Mars 2017 :

- Dépose totale des enrobés qui restent rues de la Scheer et des Vergers
- Ouverture partielle des enrobés rue du Château par le SDEA : renforcement des conduites rues de la Scheer et des Vergers : déplacement des caniveaux d'eau pluviale, préparation des travaux de voirie,...



Avril 2017 : - mise en service des nouveaux éclairages publics rues de la Scheer et des Vergers

Mai 2017 : - Pose des enrobés définitifs rue de la Scheer et des Vergers

- Rues du Château, des Arpents, de l'Andlau et de Lyon : ouverture partielle des enrobés, notamment sur les trottoirs, pose et mise en service des nouveaux mâts d'éclairage public



Juin 2017 :

- Validation par le Département du Bas-Rhin de sa participation au financement de la tranche conditionnelle du lot 1 du marché public avec l'entreprise de travaux : route départementale (rue du Château jusqu'à la mairie)
- Convention entre la Commune et le Département

Septembre et octobre 2017, rue du Château : dépose totale des enrobés, déplacement des caniveaux d'eau pluviale pour élargir les trottoirs, préparation des travaux de voirie, création d'un plateau,...



Du 23 au 27 octobre 2017 :

- Préparation et pose des enrobés définitifs rue du château, ainsi que trottoir rue des Arpents
- D621 en agglomération fermée à la circulation en journée, déviation via des chemins fonciers et vers Fegersheim



Novembre 2017 :

- Travaux de marquage au sol et de mise en place de la signalisation routière définitive
- Vitesse limitée à 30km/h dans tout le village



URBANISME

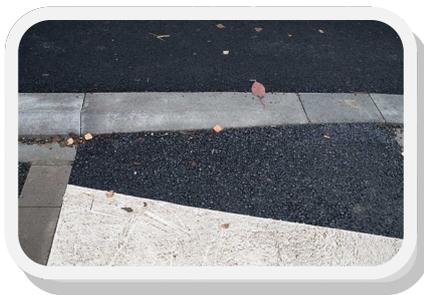
Au niveau technique :

Des pentes plus étudiées qu'un col du tour de France cycliste.

La conception du plateau à l'entrée du Niederfeld a engendré de nombreux échanges entre les élus et les ingénieurs lors de sa phase de conception : 6%, 7%, 8%... de pente. Tout cela apparaît comme bien abstrait assis autour d'un plan en réunion. Rien de tel que de tester les plateaux réalisés récemment dans d'autres communes par l'entreprise, le maître d'œuvre ou le Département.

Le plateau doit à la fois permettre de faire ralentir les véhicules à la vitesse autorisée, mais doit aussi être le plus agréable possible à franchir lorsque la vitesse de 30km/h est respectée. A cela s'ajoute la nécessité d'avoir un profil en pente pour l'écoulement des eaux pluviales...

Il est maintenant opérationnel et ne constituera pas un col très difficile à surmonter pour les cyclistes qui arpentent la piste cyclable.



Une circulation piétonne pensée pour tous

Un parent avec une poussette, une nounou tenant les enfants à la main, une personne âgée au déplacement difficile, des enfants allant au terrain de jeux, une personne en fauteuil roulant,... toutes ces situations nécessitent de pouvoir circuler confortablement et en toute sécurité sur les trottoirs.

La mise en place de passages piétons avec dispositifs podotactiles, l'élargissement des trottoirs, la création d'une zone de rencontre, la limitation à 30km/h ... contribuent à garantir la sécurité de la circulation des piétons.

Le village étant en impasse nous sommes les mêmes personnes à y circuler en voiture et à avoir besoin d'y circuler à pied en toute sécurité.



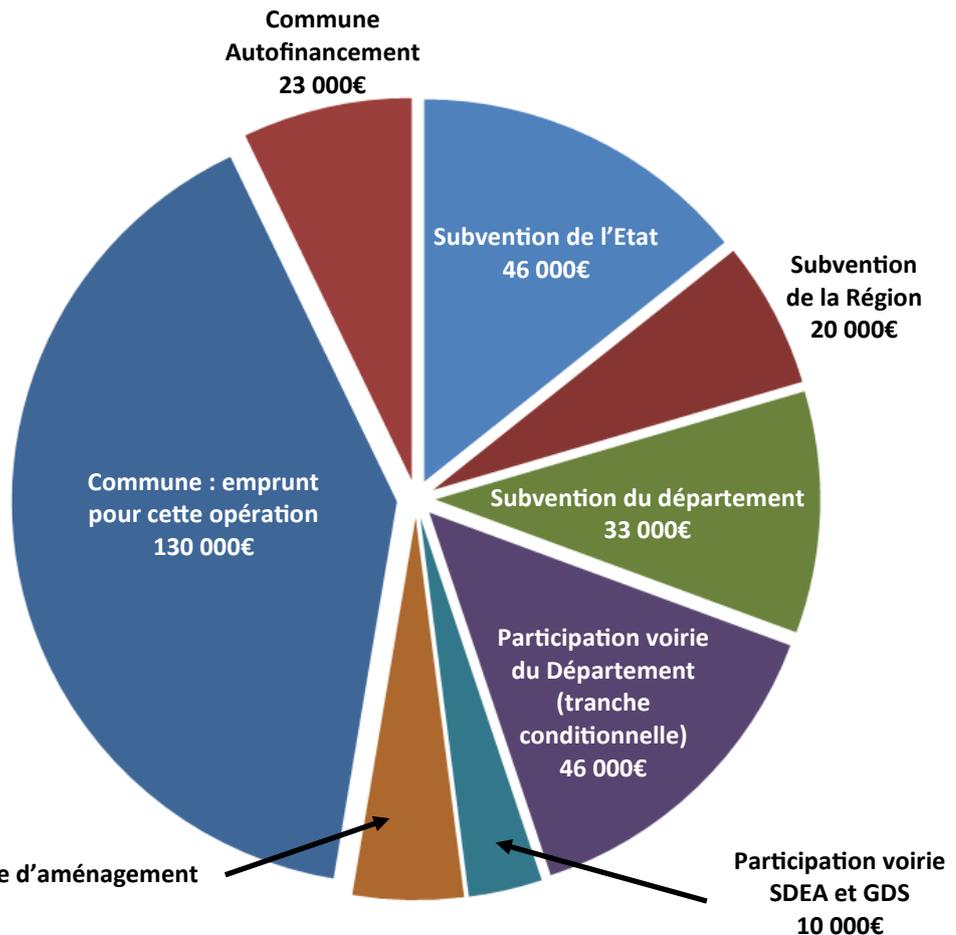
Des réseaux souterrains en attente pour la fibre optique, démontage ultérieur des réseaux aériens

La Commune a fait le choix de mettre dès à présent en place des réseaux enterrés (rues de la Scheer et du Château) pour pouvoir accueillir les réseaux de fibre optique vers 2020. Cela signifie aussi qu'à terme les réseaux aériens seront démontés au profit des réseaux souterrains ajoutés. Il n'est pas impératif d'opter pour la fibre optique lors de son déploiement, mais il faudra à minima connecter son logement au réseau « cuivre » enterré.

Nous invitons donc dès à présent les particuliers concernés (rues du Château et de la Scheer) à faire la connexion avec une gaine entre l'attente mise en place en bordure de chaussée et l'intérieur de votre logement. La continuité devra pouvoir se faire jusqu'à sur votre réseau téléphonique interne. Cela permettra d'anticiper sereinement le démontage du réseau téléphonique aérien dans quelques années.

Au niveau financier :

Le montant total des dépenses actualisées pour ces travaux de voirie est de 323 000 € TTC, soit 30 000 € de moins que prévu initialement.



53 000€ de compensation de la TVA sont attendus en 2018 et 2019 ; ces sommes seront disponibles en autofinancement pour des projets futurs.

Le conseil municipal remercie vivement Messieurs le Préfet, Sous-Préfet, Président de Région et Président du Département pour leurs soutiens financiers qui ont permis la réalisation de cette opération.

La Commune a choisi de recourir à l'emprunt en raison du contexte très favorable des taux financiers, ce qui permet de conserver une capacité d'investissement sur fonds propres pour les futurs projets.



« ... pour avoir de l'eau dans notre maison et pour avoir de la lumière, il faut faire tous ces travaux ? Whaouhh !!! ... »

Grégory GILGENMANN et Christophe ECKLY

ÇA S'EST PASSÉ À ICHTRATZHEIM EN 2017 ...

Valorisation des jeunes diplômés



Cérémonie des Vœux du Nouvel An



Fête des aînés aux Foies Gras du Ried

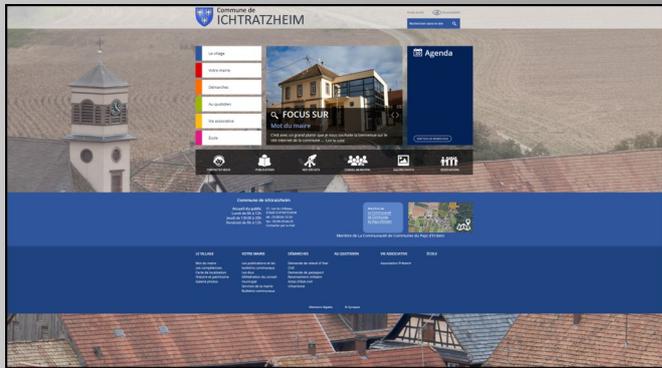


Recensement de la population par Huguette Kern



323

**Mise en ligne du site Internet
« Ichtratzheim.fr »**



Installation d'épis en bois dans le lit de la Scheer



**Installation
de
canisettes
pour les
déjections
canines**



**Aménagement de frayères sur
la Scheer, côté Hipsheim**



**Plantation d'arbres par les
enfants
dans les frayères**



ÇA S'EST PASSÉ À ICHTRATZHEIM EN 2017 ...



Les enfants fêtent carnaval



**De nouveaux bancs publics
au Grossdichel, au boulodrome,
et un nouveau panneau à l'aire de jeux**



**Un bel
arbre de Pâques
devant la mairie**



**Plantation du
futur
verger-école
communal**



**Ouverture de la nouvelle
bretelle d'accès à la RD 1083**



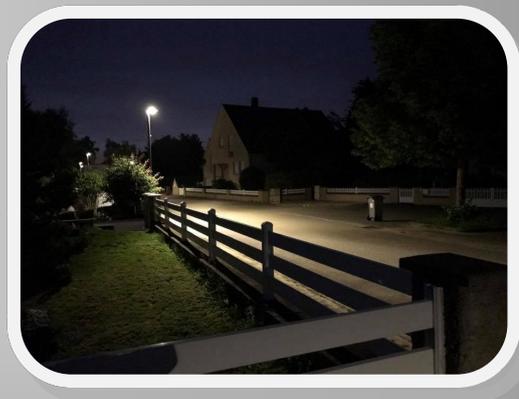
**A la découverte de
la moule d'eau douce**



La cigogne arrive à Ichtratzheim pour annoncer les naissances de Victoire et Charles



Mise en service des nouveaux luminaires À LED, rue de la Scheer, rue des Vergers, rue des Arpents, et rue du Château



Installation de la barrière sur le pont, condamnant l'ancienne bretelle d'accès



Mise en service par le Département du Bas-Rhin de la webcam à Ichtratzheim - faubourg



50 dons du sang le 21 juillet ; un grand merci à tous !



ÇA S'EST PASSÉ À ICHTRATZHEIM EN 2017 ...



Installation par les chasseurs d'une cabane au niveau du Grossdichel



La Commune se dote d'un tri-porteur électrique, inauguré par Pauline, saisonnière en charge du fleurissement

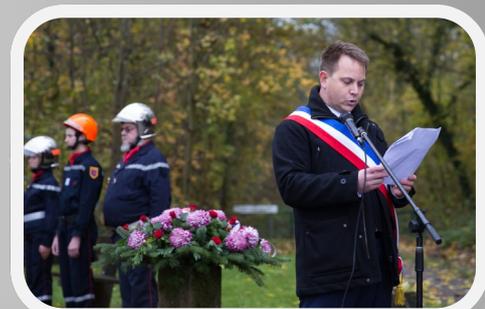


La rue du Château a fait peau neuve



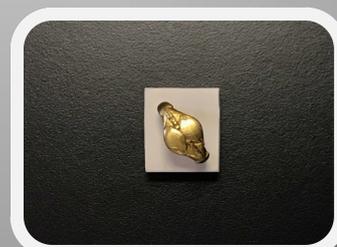
Une deuxième cigogne à Ichtratzheim, pour amener.. une deuxième petite Victoire !

Les petits monstres ont envahi Ichtratzheim, pour collecter des bonbons et participer à un concours de citrouilles à l'occasion d'Halloween, sous la conduite des membres de l'Association des donneurs de sang.



Cérémonie de commémoration au Monument de la mémoire

Le 11 Novembre 2017



Moment de convivialité à la mairie autour des découvertes archéologiques du Niederfeld, qui font partie de l'histoire de notre village



Christophe ECKLY

DES ÉCLAIRAGES PUBLICS « HIGH-TECH » PERFORMANTS ET INFORMATISÉS : ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES D'ÉCLAIRAGES PUBLICS À ICHTRATZHEIM

Les anciens éclairages

- Consommation permanente de 100W
- Engendraient une dispersion lumineuse
- Nécessitaient des réparations régulières notamment pour changer les ampoules qui cassaient.



Le principe d'extinction d'un éclairage sur deux au milieu de la nuit a été arrêté dès 2014 car cela engendre des zones d'ombres. La pupille dilatée par un éclairage n'a pas suffisamment de temps pour s'adapter à la zone d'ombre, ce qui augmente le risque de ne pas voir un piéton.

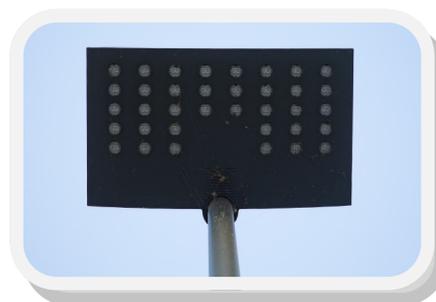


La dispersion lumineuse est source de :

- Perte d'énergie
- Perturbation de la faune et de la flore (impact sur les cycles nocturnes et diurnes)
- Pollution lumineuse diminuant la possibilité d'observer dans les détails notre beau ciel étoilé

Les premiers éclairages LED

- Consommation permanente de 50W
- Eclairage ciblée sur la voirie
- Première génération d'éclairages publics LED avec quelques défaillances techniques liées



Les éclairages LED dernièrement installés

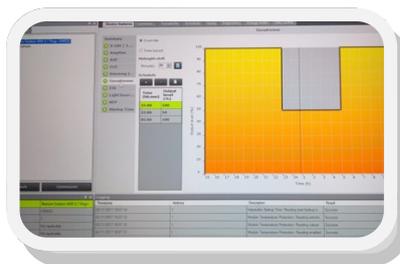


- Consommation modulée en fonction de l'heure : 50% d'abaissement de consommation durant 6 heures au milieu de la nuit avec un ajustement automatique quotidien des heures concernées (environ de 23h à 05h)
- Eclairage ciblé sur la voirie
- Couleur de lumière : blanc chaud pour une ambiance « cosy »
- Technologie éprouvée et fiable : maintenance tous les 10 à 15 ans

	Hauteur	Voirie	Puissance normale	Puissance au milieu de la nuit
Rues de la Scheer, des Vergers, des Arpents, de l'Andlau et de Lyon	4m	Etroite	20W	10W
ZAC du Niederfeld	4m	Large	32W	18W
Rue du Château de l'entrée à la Mairie	5m	Large	54W	27W

Les derniers mâts disposent également d'un dispositif informatique intégré qui permet de réaliser, à l'aide d'un ordinateur branché sur l'éclairage public, tous les réglages nécessaires et le suivi de son bon fonctionnement.

Ci-contre : paramétrage d'un mât d'éclairage à l'aide d'un logiciel informatique



Le fabricant des derniers éclairages publics étant basé à Erstein-Kraft (société ROHL), les rues d'Ichtratzheim éclairées avec ces dernières technologies servent régulièrement de site d'exposition à ciel ouvert pour le fabricant qui y amène ses futurs clients.



« ... des éclairages économiques ! ... peut-on faire cela à la maison ? ... »

Grégory GILGENMANN

LE STATIONNEMENT DANS LES RUES ET L'ACCESSIBILITÉ P.M.R

Avec la mise aux normes de la mairie et des rues récemment refaites aux exigences de l'accessibilité PMR, il est important de rappeler que le stationnement sur les trottoirs n'est pas autorisé (sauf formalisation par marquage au sol et/ou panneaux).

Aucun trottoir, même aux normes, n'est utile s'il est encombré : cela crée des situations dangereuses !



« ... maintenant je comprends pourquoi il ne faut pas stationner sur les trottoirs ... je le rappellerai à mon papa ! ... »

Grégory GILGENMANN

MISE À NIVEAU DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DES PARCELLES COMMUNALES

Les élus communaux ont engagé un travail de mise à niveau de la situation administrative des parcelles communales, en lien avec l'Association Foncière AF qui gère les chemins agricoles.

En effet, plusieurs situations à traiter ont été identifiées :

- Des rues communales appartenant à l'Association Foncière et non à la Commune
- Une parcelle communale utilisée comme chemin AF
- Des mises à jour cadastrales nécessaires de certaines parcelles communales
- Des cessions de terrains privés (trottoir) par des particuliers à la Commune



Exemple : en rouge les parcelles de la rue de la forêt appartenant à l'AF et non à la Commune

Ce travail se poursuivra en 2018 afin de concrétiser ce qui est engagé, mais aussi en élargissant sur :



- Les parcelles communales enclavées
- La vente des parcelles communales identifiées comme non pertinentes à conserver
- La mise en location avec bail de toutes les autres parcelles appartenant à la commune et conservées.

Interventions de géomètres, arpentages, conseils de notaire et différentes procédures ont déjà été mises en œuvre dans le cadre de ce travail.

Il s'agit d'un travail de fond, qui nécessite d'y consacrer du temps et qui, même s'il n'est pas concrètement visible sur le terrain, nous apparaît comme nécessaire afin de disposer d'une situation foncière communale conforme.



« ... pourquoi la commune a-t-elle des parcelles agricoles ? ... »

Grégory GILGENMANN

RÉTROCESSION DU VERGER DE LA ZAC DU NIEDERFELD À LA COMMUNE

La première étape de la rétrocession par le CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER (anciennement SAREST) de la zone d'aménagement concertée « Niederfeld » à la commune a débuté. En effet, la commune a signé l'acte de vente à l'euro symbolique de la parcelle arborée dit « verger communal ».



Séverine SCHWUTTGE

La parcelle vendue fait partie de la Zone d'aménagement concertée « Niederfeld » créée suite à une délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 30 mai 2006. L'aménagement de cette zone a été concédé par la Commune à la société CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER.

LE CARREFOUR D'ICHTRATZHEIM-FAUBOURG

Dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de l'aménagement de la RD1083, le Préfet du Bas-Rhin a fait procéder en mairie d'Ichtratzheim à une enquête parcellaire du 22 juin au 7 juillet 2017.

Cette enquête a été menée en vue de l'acquisition par voie d'expropriation, au bénéfice du Conseil Départemental, des terrains nécessaires à la réalisation du giratoire d'Ichtratzheim-faubourg.

Monsieur Jean-Luc DEJEANT, expert agricole et foncier, a été nommé commissaire enquêteur et a reçu les observations des personnes qui se sont présentées à lui ou qui ont fait parvenir des écrits.

Ce travail a permis de vérifier finement toutes les parcelles concernées par le projet de giratoire (face à la station-service) et du bassin d'eau pluviale nécessaire (sur la parcelle de la construction encore en place côté OUEST du faubourg).

Début novembre le Préfet a pris un arrêté autorisant le Département à acquérir toutes les parcelles nécessaires au projet.



Giratoire d'Ichtratzheim-faubourg intégré dans la déclaration d'utilité publique du réaménagement de la RD1083 à hauteur de Fegersheim, Lipsheim et Ichtratzheim

<https://www.youtube.com/watch?v=-iEedOso-OE&t=516s>



« ... un nouveau carrefour vers le faubourg, c'est super ... mon papa dit que cela fait 40 ans que l'on en parle ! ... mais je crois que cela sera quand même mieux ! ... »

Grégory GILGENMANN

LA COMMUNE SOUTIENT LES ASSOCIATIONS

Quelles associations ?

Une commune a la possibilité d'accorder des subventions aux associations ayant des activités présentant un caractère d'intérêt général pour la commune concernée.

Il n'est pas nécessaire que le siège de l'association soit établi dans la commune, mais le projet ou l'activité concernée par la demande de subvention doit concerner la commune.



Qu'est-ce qu'une subvention ?

Une subvention est une aide financière ou en nature, directe ou indirecte, qui vise la réalisation d'une activité ou d'un projet mené par l'association. L'initiative de la demande de subvention et du projet ou de l'activité revient à l'association, inversement il s'agirait d'une prestation de service soumise à concurrence.

Quand ?

Les demandes de subvention 2018 sont à déposer à la Mairie pour le 31 janvier afin que les sommes octroyées puissent figurer dans le budget de l'année.

Comment ?

Depuis le 28 décembre 2016, le décret n° 2016-1971 réglemente les modalités de demande de subvention à formuler. En effet, le formulaire unique de demande de subvention de fonctionnement des associations (Cerfa n°12156*05) doit être transmis à la Mairie.

La demande de subvention motivée doit indiquer la somme ou la mise à disposition de moyens matériels souhaitée, ainsi que les éléments permettant d'appréhender le projet, les activités, le budget de l'association,...

Elle sera alors examinée au regard de l'intérêt public local et une délibération du Conseil Municipal viendra formaliser la subvention en cas d'octroi. L'octroi et le montant sont à l'entière discrétion de l'organe délibérant.

Mise en pratique.

Pour permettre aux associations habituellement aidées de bénéficier des subventions 2017, un courrier d'information accompagné du formulaire de demande leur a été transmis cet été. La secrétaire de mairie se tient également à leur disposition pour toute question ou besoin d'information supplémentaire pour la mise en œuvre de la démarche en 2018.

Le cas particulier de la Fabrique de l'Eglise

Les fabriques d'églises sont des établissements publics chargés d'administrer les paroisses.

Les réglementations liées notamment au concordat, précisent que les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'église et le presbytère sont à couvrir par le budget de la Fabrique. La commune doit combler les dépenses en cas d'insuffisance des ressources de la Fabrique constatée par l'Evêque. Le code général des collectivités territoriales applicable aux communes rappelle également que les dépenses citées ne doivent être à la charge de la commune qu'en cas d'insuffisance des ressources de la Fabrique.

En dehors de ce cadre réglementaire, des aides à la Fabrique constituent donc une subvention, qui suit le même cheminement que cité. Ainsi, sur réception d'un dossier de demande de subvention, selon les modalités exposées ci-dessus, la commune peut accorder une subvention et maintenir une participation à la paroisse pour ses activités.

Odile SCHMITT

ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

80 Ans ! Et oui cela fait 80 ans que notre association existe, que nous essayons de rendre ce lieu vivant et attractif pour vous et pour nos pêcheurs.

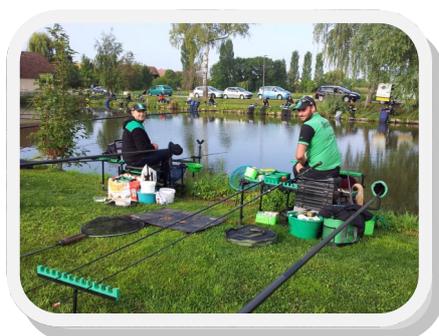
C'est un lieu de la commune où il fait bon se retrouver pour partager un verre, un repas, pêcher tout simplement.

Nous tenions à vous remercier d'être présents à ces manifestations, comme la pêche du dimanche de Pentecôte avec le traditionnel jambon en croûte, la paëlla de septembre ou nous avons évoqué l'histoire de ce lieu et de cette association avec quelques anciens ou encore le baeckeofe pour clore l'année, sans oublier la fête de la musique pour vous faire danser. Globalement l'ensemble de nos manifestations ont remporté du succès auprès de vous et de certains pêcheurs qui sont venus de loin

C'est également l'année où nous avons fini de rembourser notre emprunt pour l'installation du chauffage centralisé dans le chalet, ainsi que la réfection des berges de l'étang côté route. Maintenant nous pouvons envisager l'avenir un peu plus sereinement, et laisser la place à de nouveaux projets pour embellir ce lieu.

Nous vous disons un grand MERCI pour tout le soutien que vous nous apportez tout au long de l'année, en espérant vous compter parmi nous en 2018.

Cordialement



Pascal KERN
Président de l'AAPPMA



CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS

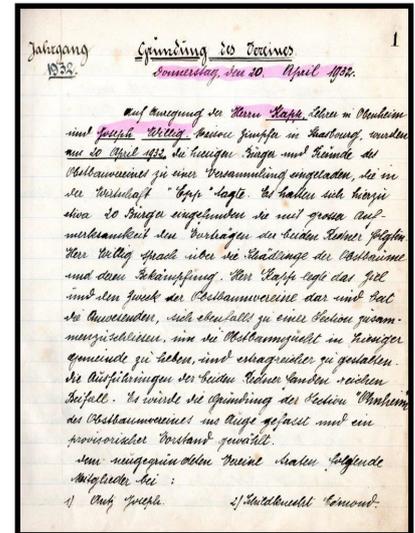


Société d'Arboriculture d'OHNHEIM

85 ans et pas une ride pour la société d'arboriculture d'Ohnheim !

Un peu d'histoire

C'est en effet il y a 85 ans que fut fondé notre « Obsverein ». Comme en témoigne le « Protokollbuch » de l'époque, une première réunion d'information s'est tenue le jeudi 20 avril 1932 au restaurant Epp, établissement situé alors au 116 de la rue du général de Gaulle à Ohnheim. Cette réunion avait eu lieu à l'initiative de monsieur Kapp instituteur Obenheim et monsieur Joseph Willig de la maison Zimpfer à Strasbourg en présence d'une vingtaine d'intéressés. Monsieur Willig évoqua les ravageurs des fruitiers et les méthodes de lutte, monsieur Kapp exposa le but et les objectifs des sociétés d'arboriculture puis il proposa aux présents de se regrouper, eux aussi, en une « Section » afin de favoriser la culture des fruitiers dans le village.



Les deux intervenants ayant été largement applaudis, le soir même la section « Ohnheim » de la société d'arboriculture a été créée avec l'élection d'un comité provisoire. Le dimanche 30 avril 1932, une deuxième réunion constitutive finalisa la création de la société par l'élection définitive du premier comité que présidait monsieur Antz Joseph et l'inscription des premiers membres. Dès le premier janvier 1933, la société comptait 54 membres ! Et la vieille dame se porte bien, nous sommes aujourd'hui plus de 230 membres !

Generalversammlung, assemblée générale

Après une petite année de fonctionnement, la toute nouvelle « Section » convoqua ses membres pour sa première « Generalversammlung » le 5 février 1933 au restaurant Fels Céleste localisé alors à l'angle de la rue de l'église et de la rue de Général de Gaulle à Ohnheim. Monsieur Eberlin, Directeur de l'office agricole de Strasbourg, invité à la réunion, fit ce jour une intervention particulièrement intéressante et motivante comme en témoigne le compte-rendu du « Protokollbuch ».

Mais revenons à 2017. Notre assemblée générale a eu lieu le samedi 04 février et a réuni 108 convives dans une ambiance festive et instructive.

La marche pédestre

C'est le 17 février 1991 que près de 70 courageux ont participé à la première marche pédestre organisée par l'association. Le départ avait été donné à 14 heures depuis le pont de l'Ill à Ohnheim. Portée par le succès de cette première balade, tous les ans l'association renouvelle cette invitation de sortie à pied.

Cette année notre balade nous a conduits, dimanche 2 avril, à travers les villages d'Eschau et de Plobsheim puis le long du canal du Rhône au Rhin dans la bonne humeur et le plaisir de retrouvailles printanières.

Plus de « Spritzführung » mais un cours de taille

Toujours selon le « Protokollbuch » de 1932, le samedi 7 mai, 20 membres intéressés s'étaient retrouvés devant la maison du président Antz pour une « Spritzführung » (démonstration de pulvérisation). Celle-ci était effectuée par monsieur Willig de la Maison Zimpfer de Strasbourg qui fournira, comme en témoigne le « Kassenbuch », des produits de traitement « Kūpfervitriol, St Urbansgrün ou encore Obstbaum-Carbolineim »... A l'issue de cette réunion, convaincu, le comité décida de l'achat d'un pulvérisateur auprès de la « Firma Charles Wahl Strasbourg Meinau » pour la somme de 400 frs. S'en suivirent selon les écrits de l'époque de multiples opérations de traitement des arbres avec des résultats... parfois mitigés.

Notre association ne propose plus de « Spritzführung », mais un cours de taille qui s'est tenu cette année samedi 25 février dans le verger de l'un de nos membres. Il a été comme toujours particulièrement instructif. Notre moniteur monsieur Raymond Lehmann nous a rendus attentifs à une maladie des arbres fruitiers : le phellin (*Phellinus tuberculosus*), rien à voir avec un grand carnivore puisqu'il s'agit d'un champignon, mais un champignon dangereux qui dévore les pruniers !

Notre excursion d'été : le musée Lalique

Un « Ausflug » est mentionné dans le « Protokollbuch » dès mai 1934 et en août 1936 il fallait déjà 3 autobus « Astro » pour transporter tous les membres du groupement lors de l'excursion annuelle. Notons que le programme était chargé et varié : découverte de l'abbatiale d'Ebersmunter, visite d'un verger modèle à Baldenheim, crochet par le Rhin, retour par les étangs à truites de Diebolsheim, sans oublier deux arrêts aux restaurants !



Depuis l'excursion d'été est restée une tradition et cette année elle nous a permis de découvrir le prestigieux musée Lalique à Wingen sur Moder. L'univers magique du verre et du cristal et les prestigieuses collections nous ont fait revivre le temps de la belle époque et de la grande exposition universelle. La délicatesse des bijoux, la splendeur des arts de la table, le luxe des flacons de parfum, les vases, les luminaires... tout fut un ravissement pour les yeux ! L'après-midi a été consacrée au jardin botanique de Saverne. Au cours d'une visite guidée nous avons fait le tour du monde des végétaux dans ce « Jardin Merveilleux » où cohabitent les flores des quatre coins de la planète.

CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS

La fête d'automne EPFOR 2017 !

Le 1er octobre 1933 l'association d'Ohnheim en collaboration avec les associations de Fegersheim, Lipsheim, Eschau et Plobsheim organisa une première exposition de fruits. Pour l'occasion fut créé un premier groupement le P.F.L.E.O. avec son comité qui dès le 15 août 1933 décida d'un roulement pour l'organisation des expositions. Ce groupement fut remplacé en 1948 par l'E.P.F.O.R (Eschau, Plobsheim, Fegersheim, Ohnheim Réunis).

La fête d'automne EPFOR 2017 confiée à nos collègues de Fegersheim fut une réussite, encore un grand merci à nos fidèles membres qui sont venus exposer leurs fruits et légumes malgré une récolte réduite. Grâce à eux, notre table avait belle allure.

L'atelier de jus de pommes. Visite scolaire il y a plus de 30 ans !

Depuis le 21 septembre 1994 l'association possède un atelier de jus de pommes place de l'église à Ohnheim, atelier mis à la disposition des membres de l'association ainsi que des habitants de Fegersheim.

Mais auparavant l'atelier de jus de pommes était situé chez le président de l'époque monsieur Jean Herrenberger. Cette année nous avons dû renoncer à l'accueil traditionnel des classes de l'école élémentaire faute d'avoir suffisamment de pommes. Mais il y a 30 ans, en octobre 1988, monsieur Jean Herrenberger accueillait déjà les élèves de la classe de madame Scheer dans son atelier de jus de pommes. Notre ancien Président se souvient parfaitement que déjà à l'époque, il ne fallait pas prier tout ce petit monde pour actionner le manche du pressoir à bois et déguster le jus fraîchement pressé.

Tout compte fait, pour une association de plus de 85 ans, encore une année bien remplie.

Et nous lui souhaitons : bonne continuation !

Nous tenons à remercier nos membres pour leur aide précieuse, la municipalité de Fegersheim Ohnheim pour son soutien indéfectible et nos nombreux sponsors pour leurs dons.



Christine REIG Secrétaire Octobre 2017

Dominique TROESCH Président Tél : 03 88 64 09 34

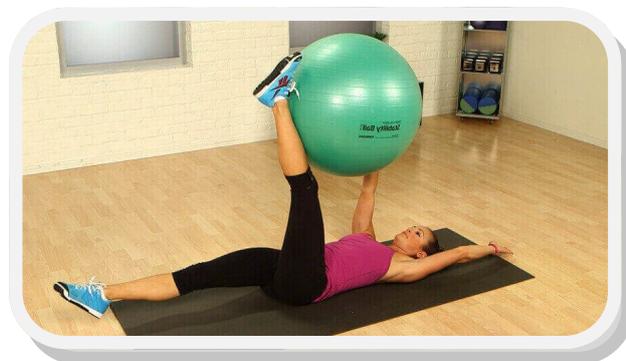
Nous vous donnons rendez-vous à notre prochaine assemblée générale, samedi 3 février 2018.

Dominique Troesch Président

arbo.ohnheim@laposte.net

« Crédit photo DNA »

ASSOCIATION BIEN-ÊTRE



Où va-t-on le mercredi de 20h30 à 21h30 quand on est une femme plus ou moins sportive, dynamique et enjouée ?

A la salle de la mairie, avec l'association « bien-être » pour passer une heure de gymnastique et de bonne humeur entre femmes !!!

Le comité de l'Association « Bien-Être »

LE MOT DE LA GENDARMERIE



L'hiver approche, et avec lui, son lot de cambriolages. La tombée de la nuit et le changement d'heure sont effectivement propices à l'augmentation des cambriolages en fin d'après-midi. Afin de lutter contre ce phénomène, les gendarmes de la brigade d'Erstein effectueront des patrouilles et des contrôles en début de soirée dans les communes de la circonscription. Mais tout citoyen est un acteur de la sécurité et de la tranquillité ! Ainsi, nous vous invitons à rester vigilants pour vous et vos voisins et à appeler le 17 pour nous prévenir de tout élément suspect.

Lieutenant Marie Talucier

Commandant de la brigade de gendarmerie d'Erstein



« ... en fait, les gendarmes ne s'occupent pas seulement des voleurs ... peut-être pourraient-ils nous expliquer toutes les choses qu'ils font et qui nous aident ? ... »

LES SAPEURS POMPIERS D'ICHTRATZHEIM-HIPSHEIM

L'année 2016 fût encore une année bien remplie pour les sapeurs pompiers de la section Ichtratzheim-Hipsheim que ce soit en termes d'interventions, de manœuvres, de formation des acquis ou de cérémonies.

Fort de leurs 40 interventions sur les deux communes en 2016, Les sapeurs-pompiers d'Ichtratzheim-Hipsheim recrutent !

Le recrutement est ouvert à toutes personnes des deux communes, entre 16 et 40 ans, en bonne condition physique, motivées et désirant s'investir personnellement.

Par ailleurs, les jeunes sapeurs-pompiers de l'Unité territoriale d'Erstein de la toute première promotion viennent de valider leurs cursus. Ils s'appellent, Paul, Laurent, Maiwen, Lucie, Gautier, Nicolas, Valentin et Léo.

Retour sur le parcours de ces jeunes après 4 années de formation durant laquelle, encadrés par des sapeurs- pompiers, ils ont dû acquérir tous les enseignements pour réussir les épreuves théoriques et pratiques au Brevet national des jeunes sapeurs- pompiers .

Durant 4 années, ces « aspirants »pompiers ont à force d'envie, de courage et de motivation, suivi des cours le samedi matin durant la période scolaire.

Ainsi, ils ont abordé différents thèmes : le secourisme, les techniques d'intervention (lutte contre les incendies, inondations, destruction de nids de guêpes...) ainsi que le fonctionnement des institutions. Ils ont également fait beaucoup de sport, débutant généralement leur matinée par un footing.

C'est au mois d'avril dernier qu'ils ont pu passer leur diplôme ce qui leur permettra d'intégrer une section de sapeurs-pompiers volontaires et de participer aux interventions : une immersion au cœur de la réalité.

Pour plus d'informations : jspersteinut44@gmail.com

Nous souhaitons d'ailleurs bon courage à Jules qui entame sa deuxième année, et à Sébastien qui débute sa première année parmi les jeunes sapeurs pompiers d'Erstein.

Tous les membres de la section Ichtratzheim/Hipsheim remercient les municipalités et les habitants des deux villages pour le soutien qu'ils nous apportent tout au long de l'année.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, vous pouvez contacter l'Adjudant Chef HAMM Dominique au **06.37.12.19.75**



Chef de section
Adjudant chef
Dominique HAMM



« ... j'ai un cousin qui habite loin d'ici, et dans son village, on peut aller chez les pompiers à 12 ans ... je crois que ça va être possible à Ichtratzheim aussi ... »

LA PAROISSE

La paroisse continue, à son rythme, les objectifs qu'elle s'est fixée pour rassembler le maximum de personnes, tous âges confondus et de tous horizons, et ainsi mener à bien ses projets autour d'un évènement ou d'un thème.

Dans cette optique, cette année encore, une équipe de bénévoles n'a pas ménagé sa peine pendant tout le week-end du 17 septembre pour servir, la seizième fois de son existence, le traditionnel pot-au-feu d'antan.

S'il a, une fois de plus, été un franc succès, c'est grâce à vous qui êtes venus de près ou de loin pour le déguster, mais aussi et surtout grâce à toute cette équipe soudée de bénévoles.

Soyez en très chaleureusement remerciés !

Un autre projet ambitieux que nous vous avons proposé de partager dès le mois de septembre 2016 est en bonne voie de réalisation : la restauration de notre patrimoine religieux. Il s'agit de deux tableaux remarquables « L'Annonciation » et « Sainte Catherine » peints par Tanisch en 1770.

Nous avons largement communiqué sur le sujet et avons expliqué la démarche envisagée. Bien entendu, nous continuerons à vous tenir au courant au fur et à mesure de l'avancement de cette restauration dont la prochaine étape est le retour à l'église du deuxième tableau « Sainte Catherine ».

Il fallait oser ! La paroisse s'est mobilisée. De généreux et nombreux donateurs ont suivi.

Aujourd'hui, et grâce à cet engagement fort, nous sommes en capacité de réaliser ce réel défi, les fonds nécessaires étant collectés.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont soutenu ce projet et ont ainsi permis à ces œuvres majeures de retrouver leur lustre qui était bien terni par le temps.



François-Xavier SPRAUEL

Président du Conseil de Fabrique d'Eglise

L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG D'ICHTRATZHEIM

50, c'est le nombre de personnes qui se sont déplacées lors de notre dernière collecte en juillet dernier. Huit primo-donneurs ont franchi le pas.

Nous les remercions tous bien chaleureusement au nom des petits et des grands patients.

Le geste même de faire don de son sang lorsque c'est possible, nous semble teinté des notions de solidarité, de partage, de générosité, de bienveillance ... C'est pourquoi, il nous semble naturel à l'Amicale des Donneurs de Sang d'Ichtratzheim de prendre part à d'autres manifestations comme par exemple d'accompagner les enfants lors de leur tournée de chasse aux bonbons pour Halloween, de proposer également une après-midi où toutes les générations pourraient se retrouver et partager un moment. Pourquoi pas de faire un Osterputz au printemps...

Merci à l'association des pêcheurs qui nous prête son chalet lors de la collecte ainsi qu'à la commune pour son soutien lors de chacune de nos manifestations.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour notre prochaine collecte qui aura lieu le 13 juillet 2018 au chalet des pêcheurs d'Ichtratzheim.



Pour l'ADSI
Régine HEDJERASSI



« ... comment pourrions-nous, en tant qu'enfant, être actifs chez les Donneurs de Sang avant d'avoir le droit de donner du sang nous-même ?... »



Association des parents du regroupement scolaire Hipsheim-Ichtratzheim.

L'association a vu le jour courant 2014, et avec l'aide des parents bénévoles, organise différentes actions et manifestations au cours de l'année pour les enfants de nos deux villages.

Certaines animations ont pour unique but de réunir enfants, parents, grands-parents, familles, villageois et amis pour rire et permettent un échange au sein de nos communes (Halloween, Carnaval).

D'autres sont destinées au partage et à la convivialité mais avec un objectif lucratif (Kermesse) afin de financer des projets concrets (sorties, théâtres ...) et/ou du matériel pédagogique à destination de notre école, donc de nos enfants.

Saison 2016/2017,

Chasse aux bonbons d'Halloween - novembre 2016 : nos petits monstres ont formé une grande toile en partant des 4 coins du village d'Hipsheim pour se retrouver en son centre à la Dimière où les enfants se sont réchauffés autour d'un chocolat chaud.

Saint Nicolas - décembre 2016 : vente et livraison à domicile de mannele. Habitants d'Hipsheim et d'Ichtratzheim ont dégusté de délicieux petits bonhommes au lever du soleil.

Carnaval - mars 2017 : 2 défilés de joyeux enfants en partance d'Hipsheim et d'Ichtratzheim se sont retrouvés à la Passerelle pour finir le parcours ensemble et se rendre à la mairie d'Ichtratzheim pour partager de délicieuses crêpes.

L'association La Passerelle ce sont aussi des participations financières aux projets de notre école : spectacle Monde et Nature de novembre 2016 pour les classes des maternelles. Sortie sportive à l'accrobranche, initiation au tir à l'arc et parcours d'orientation pour les classes de l'école primaire en mai 2017. Sortie au Vaisseau pour les maternelles en juin 2017.

Saison 2017/2018,

La passerelle a fait sa rentrée en même temps que les enfants de l'école avec le défilé d'Halloween. Petits et grands se sont réunis pour « s'effrayer » et partager chocolat chaud et manneles à la Dimière après la chasse aux bonbons dans les rues d'Hipsheim.

A venir pour cette année 2018

- Dimanche 18 février 2018 - Défilé de Carnaval à Hipsheim/ Ichtratzheim
- Dimanche 8 avril 2018 - Chasse aux œufs - à Ichtratzheim
- Juin 2018 - Kermesse
- Octobre 2018 - Assemblée Générale
- Dimanche 4 novembre 2018 - Halloween - à Hipsheim



Villageoises, villageois, venez nous rejoindre pour partager un moment de bonne humeur et de joie dans nos villages.

Le comité de direction - La Passerelle Hipsheim-Ichtratzheim

CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS

UN PEU DE NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Cette année, l'école primaire d'Hipsheim-Ichtratzheim compte 126 élèves. Les effectifs sont en hausse !
En maternelle, les élèves sont répartis en deux classes de petite, moyenne et grande section.
Les enfants de petite section ont fait, dans la joie et parfois dans les pleurs, leurs premiers pas à l'école.
Pour certains, ils ont même pris le bus pour effectuer le trajet Ichtratzheim-Hipsheim.
Après quelques jours, tous les enfants étaient heureux de se retrouver à l'école. Ils découvrent et apprennent à vivre ensemble.



Dans la classe de Mme Stephan et Mme Faessel, il y a 24 élèves.

Céline Koessler, l'atsem est toujours là pour aider les maitresses et les enfants.



Mme Vial ayant pris un congé parental, Mme Wittmann accompagne les 24 élèves de cette classe.

Carole Antz, l'atsem est toujours là pour chouchouter tous les enfants.

A Ichtratzheim, les élèves de CP ont commencé leur apprentissage de la lecture. Ils sont accompagnés par Mme Goetz, leur enseignante.

La classe compte également 8 élèves de CE1.

Cette année, chaque élève a pour objectif de faire une collection de 100 objets et au centième jour de classe, ils présenteront leur collection et feront une grande fête !





Mr Messner, accompagné de sa guitare, accueille les 25 élèves de CE1 et CE2.

A la récréation, les élèves de CP, CE1 et CE2 ont le plaisir de faire du foot sur le city du village

La classe de CM1 et CM2 compte 31 élèves. Pour 17 d'entre eux, c'est déjà leur dernière année à l'école primaire. L'année prochaine, ils découvriront la vie au collège.

En attendant, Mme Clupot et Mr Riebel leur enseignent les bases nécessaires.

Au mois de mars, les enfants de cette classe rencontreront Mr Peltier Christian, auteur des bandes dessinées Mirabelle et Nuage. Ils découvriront son métier et réaliseront une BD.



Nous profitons de cet article pour remercier toutes les personnes qui sont venues applaudir les enfants lors du spectacle de fin d'année du 16 juin.

Toute l'équipe et les enfants vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.



Mme Sophie CLUPOT, Directrice de l'école



« ... ben oui, c'est notre école et nous on s'y sent bien ! ... »

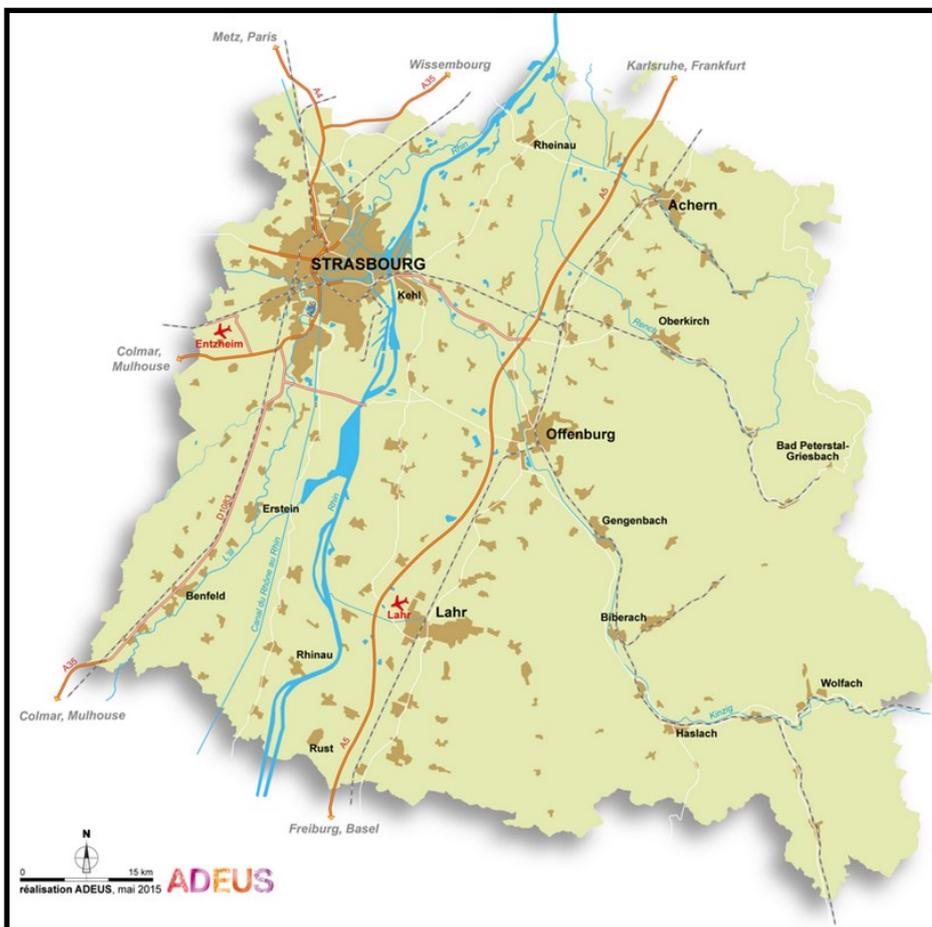
ICHTRATZHEIM AU CŒUR DE L'EUROPE

Notre village fait partie des 112 communes représentant près d'un million d'européens au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

L' Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est un territoire franco-allemand européen, disposant d'un statut juridique particulier, visant à favoriser les échanges transfrontaliers et à développer des projets.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a pour principaux objectifs d'éliminer les barrières administratives entre les parties française et allemande du territoire et de faciliter ainsi la vie quotidienne de ses habitants dans les domaines tels que le marché du travail, la formation professionnelle, l'économie, la culture, les transports, l'environnement.

La participation des citoyens et des associations du territoire permet de construire un programme d'actions partagé par l'ensemble de la population des deux rives du Rhin. Des évènements "grand-public" permettent aux habitants de se rencontrer, de traverser la frontière et d'échanger dans un cadre convivial.



L'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté de Communes du canton d'Erstein d'un côté et l'Ortenaukreis ainsi que les cinq villes d'**Offenburg, Lahr, Kehl, Achern** et **Oberkirch** de l'autre, se sont regroupées pour faire disparaître la frontière, faire tomber les barrières administratives, et faciliter la vie quotidienne des habitants.

Le 22 janvier 1963, le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer signaient un traité d'amitié et de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République Fédérale d'Allemagne.

L'initiative de la création de l'Eurodistrict a été lancée par le Président de la République Jacques Chirac et le Chancelier allemand Gerhard Schröder le 22 janvier 2003, à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Élysée. L'idée était la « création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, bien desservi, ayant vocation à explorer de nouvelles formes de coopération et d'accueillir des institutions européennes ».

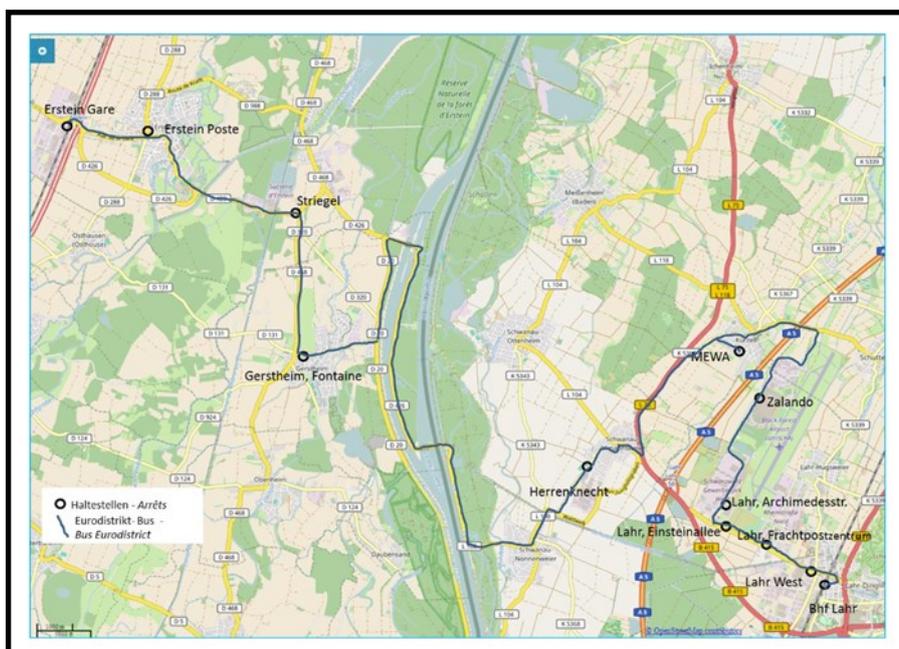
Cinquante ans après le traité, l'amitié franco-allemande et la construction européenne sont vécues au quotidien dans ce territoire pilote où la coopération et le travail en commun s'exercent au travers d'une structure binationale fondée sur le droit européen.

L'Eurodistrict : un formidable bassin d'emplois.

3,1% de chômage du côté allemand de l'Eurodistrict, plus de 10% côté français.

Le plein emploi en Allemagne offre de réelles opportunités à quelques kilomètres de chez nous, mais il reste des connexions à renforcer et des frontières à effacer:

- Le Rhin continue de représenter une frontière géographique naturelle sur notre secteur, malgré les ponts et bacs présents
- Le secteur des trois frontières (Bâle-Mulhouse) ou le secteur de Wissembourg, sont plus propices à des déplacements aisés vers l'Allemagne et ces secteurs bénéficient de taux de chômage particulièrement bas, comparé au secteur rhénan.
- La culture et notamment la langue constitue un frein pour certains. Partenariat entre écoles, jeunesse, culture, éducation,... sont encouragés dans ce territoire européen



Une ligne de bus d'Erstein à Lahr spécialement dédiée aux travailleurs frontaliers a été mise en service en 2017. Elle dessert plus particulièrement les industries et entreprises basées à Lahr et proposant de nombreux emplois.

http://www.eurodistrict.eu/sites/default/files/doc/Info_Bus%20Eurodistrict_Mai2017.pdf

INFOS PRATIQUES

Un projet associatif visant à promouvoir une identité franco-allemande sur ce territoire, un échange scolaire transfrontalier, un projet civil de coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur,... l'Eurodistrict peut vous soutenir : à vous de construire votre Europe.

L'Europe de demain se construira dans la proximité et nous sommes au cœur du moteur européen Franco-Allemand !

Le pass découverte pour les enfants du territoire :



Des prédateurs et des ours polaires, les secrets du chocolat, des cascades et des OVNIS - voyage et découvre l'Eurodistrict avec tes parents ! Visite les 21 sites du **Pass découverte de l'Eurodistrict** et tu connaîtras des aventures, grandes ou petites, des deux côtés de la frontière.

Le Pass découverte de l'Eurodistrict est disponible pour tous les écoliers du territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Il est gratuit et si tu désires obtenir un Pass découverte, alors dessine et envoie nous une image de ton endroit préféré dans l'Eurodistrict à :

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Fabrikstrasse 12

D-77694 Kehl

<http://www.eurodistrict.eu>



« ... et si les grands m'expliquaient ce qu'est cet Eurodistrict ... ?

C'est, je crois quelque chose que nous faisons avec les allemands ! ... »

Grégory GILGENMANN

NOUVELLE FORMULE D' ACCUEIL AU CENTRE DES IMPÔTS D'ERSTEIN



POUR UN MEILLEUR SERVICE, L'ACCUEIL DANS VOTRE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ÉVOLUE POUR VOS QUESTIONS COMPLEXES, PENSEZ DÉSORMAIS À PRENDRE RENDEZ-VOUS !

Depuis le 3 juillet 2017, le Service des Impôts Particuliers d'Erstein a fait évoluer son offre de service aux usagers en proposant des entretiens sur rendez-vous au centre des Finances Publiques, formule qui évite les attentes au guichet, les déplacements inutiles et apporte des réponses personnalisées.

Les usagers particuliers sont invités à prendre rendez-vous :

- soit via leur espace personnel sur le site internet www.impots.gouv.fr
- soit par courriel à sip-sie.erstein@dgifp.finances.gouv.fr
- soit par téléphone au 03 88 29 91 40

ET TOUJOURS, 24H SUR 24, 7 JOURS SUR 7 SUR IMPOTS.GOUV.FR
ET SUR NOS APPLICATIONS MOBILES



Sylvie BOHN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES - OCTOBRE 2016

INFOS PRATIQUES

LA PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION: ants.gouv.fr

La Préfecture et les sous-préfectures du Bas-Rhin sont au cœur de la représentation territoriale de l'Etat. Pour répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux auxquels le pays fait face, le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) engagé par le Ministère de l'Intérieur répond à un double objectif :

- Renforcer les missions prioritaires des Préfectures et Sous-Préfecture
- Rendre aux usagers un service de meilleur qualité, grâce aux nouvelles technologies, en généralisant les télé-procédures pour la délivrance des titres : **Cartes grises, Passeports et Carte Nationale d'Identité (pré-demande, suivi, ...), Permis de conduire, Timbre fiscal dématérialisé ...**

PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER GRÂCE AUX TÉLÉ-PROCÉDURES

A partir du 6 novembre 2017, vos démarches pour les titres (*hors titres de séjour*) se font uniquement par internet.

DES TÉLÉ-PROCÉDURES POUR CHAQUE TITRE

L'ensemble des télé-procédures : pré-demandes en ligne pour les titres d'identité, permis de conduire et immatriculation est accessible sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).



QUEST-CE QUE FRANCECONNECT ?

Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr ou de La Poste ? FranceConnect est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces trois comptes. Aucune inscription au préalable. Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.



COMMENT FAIRE POUR ACCÉDER AUX TÉLÉS-PROCÉDURES

- Directement depuis chez-vous
- Grâce à un **"tiers de confiance"** habilité par l'État pour les permis de conduire (*auto-écoles*) ou les cartes grises (*professionnels de l'automobile*)
- Depuis un point ou un espace numérique

Grégory GILGENMANN

CHANGEMENT DE PRÉNOM : LES DÉMARCHES SE FONT DORÉNAVANT EN MAIRIE

La procédure pour changer de prénom a récemment été simplifiée.

Auparavant, la demande devait être déposée auprès du Tribunal de Grande Instance et le recours à un avocat était obligatoire.



La réforme a modifié en profondeur cette procédure en confiant désormais les demandes de changement de prénom à l'officier d'état civil travaillant en mairie, ce qui permet de changer de prénom plus facilement et plus rapidement.

Les nouvelles règles sont applicables aux procédures initiées depuis le 20 novembre 2016.

Mais tout le monde ne peut pas librement faire modifier son prénom, puisqu'il faut que le demandeur justifie d'un intérêt légitime pour le faire (article 60 du Code Civil). Cet intérêt légitime est apprécié en fonction des circonstances et le motif de la demande ne doit pas reposer sur une simple convenance personnelle.

La demande doit être adressée à la mairie de la commune de résidence du demandeur ou à celle de son lieu de naissance.

Elle se fait à l'aide d'un formulaire type, auquel le demandeur doit notamment joindre une pièce d'identité, un justificatif de domicile ainsi que tous les documents permettant d'appuyer sa demande et démontrer l'intérêt légitime du changement de prénom (attestations de proches, éléments liés à sa vie professionnelle, etc.). Il doit également joindre les actes d'état civil qui doivent être mis à jour (acte de mariage, acte de naissance des enfants...).



L'officier d'état civil doit ensuite rendre sa décision dans un délai raisonnable, au besoin en procédant à une audition ultérieure du demandeur. La décision est ensuite inscrite sur le registre de l'état civil et le demandeur pourra faire modifier ses titres d'identité après la mise à jour de son acte de naissance.

L'officier d'état civil conserve toutefois la possibilité de saisir le Procureur de la République qui aura alors la possibilité de s'opposer au changement de prénom.

Pour contester ce refus, le demandeur devra agir devant le juge aux affaires familiales (JAF) pour faire valoir ses droits. Le JAF compétent est celui du Tribunal de Grande Instance auprès duquel le procureur de la République exerce ses fonctions.

Sylvie BOHN



« ... chic ! alors je peux changer mon prénom ?... demain avant de rentrer à la maison je vais passer à la Mairie et je dirai que je ne veux plus m'appeler Nicolas, mais que maintenant, j'aimerais m'appeler Arthur ... »

STOP-PUB

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, publicités ou journaux gratuits qui y sont déposés sans être spécifiquement ou nommément adressés à leurs destinataires.

Moins de prospectus dans votre boîte aux lettres, c'est possible !

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non sollicités ou préfèrent trouver ces informations sur Internet et qui désirent ne plus recevoir d'imprimés papier dans leur boîte aux lettres, il est possible d'apposer sur celle-ci un autocollant ou une étiquette « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir ce type

Des autocollants STOP-PUB
sont disponibles à la mairie
d'Ichtratzheim !



« ... pourquoi les grands veulent-ils faire stop-pub ? C'est rigolo et joli, les pubs ! ... »

Grégory GILGENMANN

LE PACS EN MAIRIE DEPUIS LE 1ER NOVEMBRE 2017

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) a été transféré à l'officier de l'état civil de la mairie le 1er novembre 2017.

La possibilité de souscrire un PACS en mairie est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal Officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Les futurs partenaires doivent se présenter dans la mairie de leur résidence commune avec des documents qui sont à récupérer sur le site www.service-public.fr.

Toutefois, il leur est également possible de s'adresser à un notaire.

Le formulaire de déclaration de PACS ainsi que les pièces justificatives doivent être déposés en mairie dans un premier temps, puis un rendez-vous est fixé avec le Maire pour signature. Le contrat ainsi qu'un récépissé d'enregistrement seront remis aux partenaires.

La modification ou la dissolution du PACS sont à effectuer dans la mairie d'enregistrement du contrat.

Pour plus de renseignements sur les droits et obligations, rendez-vous sur www.service-public.fr ou page suivante pour consulter le tableau comparatif « Mariage / PACS / Concubinage ».

Sylvie BOHN



« ... c'est un peu compliqué chez les grands ... ; concubinage, PACS, mariage ...
Comment font-ils pour choisir ? ... »

	Mariage	PACS	Concubinage
Formalités	Mariage civil en mairie	PACS signé en mairie ou chez le notaire	Certificat établi en mairie (pas d'obligation de délivrance pour la mairie) ou simple déclaration sur l'honneur signée par les 2 concubins
Vie commune et devoir	Engagement de vie commune, aide matérielle et assistance + devoir de fidélité	Engagement de vie commune, aide matérielle et assistante	Aucune obligation de vie commune, aucun engagement ni devoir
Nom d'usage	Chaque époux peut porter le nom de son conjoint	Pas d'effet sur le nom	Pas d'effet sur le nom
Filiation	Présomption de paternité + possibilité d'adoption conjointe + possibilité d'adoption de l'enfant de son conjoint	Pas de présomption de paternité + pas de possibilité d'adoption conjointe	Pas de présomption de paternité + pas de possibilité d'adoption conjointe
Nationalité	Pas d'effet immédiat mais possibilité, sous certaines conditions, d'acquérir par déclaration la nationalité française	Aucun effet sur la nationalité	Aucun effet sur la nationalité
Patrimoine	Les époux peuvent choisir un contrat de mariage. Si aucun contrat choisi, application du régime de la communauté réduite aux acquêts	Les partenaires peuvent choisir l'indivision des biens. Sans convention spécifique, application du régime de séparation des biens.	Séparation des biens sauf achat en indivision
Charges et dettes	Contribution aux charges liées au mariage + solidarité en cas de dettes (inclus les dettes pour l'éducation des enfants)	Contribution aux charges liées au PACS + solidarité en cas de dettes liées aux besoins de la vie courante	Aucune obligation
Fiscalité	Déclaration commune pour l'impôt sur les revenus + solidairement tenus au paiement de la taxe d'habitation		Imposition séparée
Travail	Possibilité pour le conjoint ou partenaire d'un chef d'entreprise d'obtenir le statut de collaborateur, salarié ou associé. Droit aux congés payés pour mariage, PACS, décès de l'époux ou partenaire. Priorité pour les congés communs. Fonction publique : priorité de mutation		Fonction publique : priorité de mutation en présence d'enfants.
Droits sociaux	Bénéfice de la couverture sociale de l'époux. Bénéfice du capital décès du conjoint dû au titre du régime général de la sécurité sociale. Cumul des revenus pour le calcul des droits aux prestations sociales et familiales. Réversion de la pension de retraite au conjoint survivant.	Bénéfice de la couverture sociale du partenaire. Bénéfice du capital décès du partenaire dû au titre du régime général de la sécurité sociale. Cumul des revenus pour le calcul des droits aux prestations sociales et familiales.	Bénéfice de la couverture sociale du concubin
Logement	Conjoint réputé co-titulaire du bail sur le logement familial, même en cas de conclusion du bail avant le mariage	Partenaire réputé co-titulaire du bail sur le logement familial uniquement en cas de demande conjointe	Seul le signataire du bail est locataire du logement
En cas de rupture	Fin du mariage en cas de divorce ou décès du conjoint. Le divorce peut être amiable ou contentieux. Liquidation des droits et obligations des époux. Versement possible d'une prestation de compensation.	Fin du PACS en cas de mariage des partenaires entre eux ou avec un tiers, de rupture unilatérale ou conjointe, de décès d'un partenaire. Liquidations des droits et obligations des partenaires. Pas de prestation compensatoire.	Aucune formalité à effectuer
En cas de décès	Bénéfice au survivant des droits de succession qui sont exonérés	Pas de qualité d'héritier : nécessité d'un testament. Droits de succession exonérés.	Pas de qualité d'héritier : nécessité d'un testament. Droits de succession : abattement.
Publicité	Mention en marge de l'acte de naissance des époux. Acte de mariage établi.	Mention en marge de l'acte de naissance des partenaires.	Pas de mention

CIRCULER EN HIVER SUR LES ROUTES DU BAS-RHIN : INFOROUTE 67.FR

La Viabilité Hivernale : Nous avons tous un rôle à jouer



LE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN **INFORME RÉGULIÈREMENT** DANS LES MÉDIAS DES CONDITIONS DE CIRCULATIONS SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DU BAS-RHIN.

IL DÉFINIT LES NIVEAUX DE SERVICE MATINAL, INTENSIF OU ALLÉGÉ LA NUIT (voir la carte).

L'AUTOMOBILISTE **ORGANISE** SON ITINÉRAIRE, **ANTICIPE** LES DÉLAIS DE DÉPART, **S'INFORME** ET **ADOpte** LE BON RÉFLEXE.

→ **COMMENT RÉAGIR SUR UNE ROUTE NORMALE ?**

Restez prudent, les pneus été sont suffisants, surveiller leur usure.

→ **COMMENT SE DÉPLACER SUR UNE ROUTE DÉLICATE ?**

Soyez vigilant, les pneus hiver sont conseillés, ne pas surestimer leur efficacité sur le verglas.

→ **SUR UNE ROUTE DIFFICILE, QUEL RÉFLEXE AVOIR ?**

Préparez votre déplacement, les pneus hiver sont recommandés, il est souhaitable de se munir de chaînes.

→ **SUR UNE ROUTE TRÈS DIFFICILE, VOIRE IMPRATICABLE, QUE FAIRE ?**

Ne partez pas !

LES STOCKS DE SEL SONT CONSTITUÉS, PAR DES LIVRAISONS ÉCORESPONSABLES, GRÂCE AU TRANSPORT PAR PÉNICHES SUR L'ESSENTIEL DU TRAJET.

ANIMAUX ERRANTS : QUE FAIRE ?

Un animal est considéré comme en état de divagation à partir du moment où il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Pour un chien, il suffit qu'il soit hors de portée de voix ou à plus de 100 mètres de celui-ci. On considère qu'un chat est en divagation à partir du moment où il est trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son propriétaire.

Quand vous trouvez un animal errant, il vous faut le signaler à la mairie du lieu où il a été trouvé. Vous ne devez pas le prendre en charge par vous-même : risques de morsure, d'accident, de dégradation dont vous porterez la responsabilité. En cas de danger imminent, vous pouvez faire appel à un agent de la force publique.

La commune d'Ichtratzheim a signé une convention de capture et de transport des animaux avec la SPA d'Ebersheim pour assurer ce service de fourrière obligatoire. Il ne s'agit pas d'un service gratuit, la commune verse un montant annuel en contrepartie de ce service, montant calculé sur la base du nombre d'habitants. Ainsi, la SPA d'Ebersheim assure alors la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution quand ils sont réclamés.



Mais attention, leur propriétaire dispose d'un délai légal de 8 jours ouvrés et francs pour les réclamer. Il pourra alors le rechercher après avoir apporté les preuves qu'il s'agit bien de son animal (carnet de santé, carte d'identification si l'animal est identifié, photos...). Il règlera les frais de fourrière ainsi que les frais vétérinaires engagés le cas échéant. Dans tous les cas, si l'animal n'était pas identifié, il devra rembourser les frais liés à son identification faite par le refuge.

A l'issue du délai de fourrière, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du refuge. Il sera alors proposé à l'adoption après avoir été identifié, stérilisé et vacciné.

En France, tous les chiens et chats ont pour obligation d'être identifiés par tatouage ou puce électronique, même s'ils sont cédés gratuitement.



« ... errants ? errants ? ..., comment fait-on pour les cygnes qui dorment sur l'étang ces derniers jours ? Je crois que c'est leur maison ... bon, elle est un peu mouillée, mais ce sont des cygnes !!! D'ailleurs comment fait-on avec les oiseaux ? La SPA n'arrive pas à les attraper tous !!! ... »

Zélia BALTAZAR

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Cette année la commune d'Ichtratzheim était concernée par le recensement.

Celui-ci s'est déroulé du 19 janvier au 18 février.

Ce fut un moment privilégié pour revoir d'anciens villageois et pour faire la connaissance de nouveaux arrivants.

De nombreux habitants ont répondu par internet. Cela a facilité ma tâche car je n'étais pas obligée de retourner dans les foyers pour rechercher les questionnaires. J'étais avertie par SMS par l'Insee lorsque la famille avait répondu.

150 logements et 323 habitants ont été dénombrés au moment du recensement.

Le prochain recensement aura lieu en 2022.

Huguette KERN, agent recenseur de la commune



« ... le recensement, c'est compter les habitants ... on les appelle des âmes ; c'est curieux, je pensais que l'âme n'était pas visible ... »

APPEL À CONTRIBUTION POUR LA RECHERCHE EN HISTOIRE D'ALSACE



Madame, Monsieur,

Je m'appelle Reynald Derain et je suis actuellement en 1^{ère} année de Master recherche à la Faculté des Sciences Historiques de l'Université de Strasbourg. Mon sujet porte sur le **film de non-fiction et film amateur** dans les cantons d'Erstein, Benfeld et Sélestat. Je lance donc un appel à contribution :

Si vous possédez des films sur pellicule (**35 mm, 16 mm, 8 mm, Super 8**), vous pouvez contribuer à la recherche historique que je mène en collaboration avec l'association MIRA (Mémoire des Images Réanimées d'Alsace). Ces films seront numérisés par l'association et une copie numérique pourra être remise au propriétaire du film. **Tout type de film est recherché.**

L'objectif final est double : **écrire un mémoire de recherche** en se basant sur les sources filmiques de ces trois cantons mais aussi, à terme, la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel par la **création d'une cinémathèque d'Alsace.**

Si vous souhaitez contribuer à cette recherche, vous pouvez me contacter par mail à l'adresse suivante : reynald67230@hotmail.fr ou par téléphone au 06 02 10 57 65.

CÉRÉMONIE DES JEUNES DIPLÔMÉS



Vous ou votre enfant avez décroché un diplôme, une distinction sportive,... en 2017 ? Bravo !

Votre réussite peut être valorisée lors de la cérémonie des vœux du Maire pour la nouvelle année 2018.

Faites-vous connaître rapidement en mairie !

Zélia BALTAZAR

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



Respectez le mode d'emploi
des appareils de chauffage et de cuisson



www.prevention-maison.fr



Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018

Embellissement du village pour
Noël réalisé entre autre par :

Régine HEDJERASSI

Odile SCHMITT

Séverine SCHWUTTGE

Pascal KERN

Denis SCHAAL

Sylvain WEISS



Jean Marie SCHUMPP

Directeur de publication : Grégory GILGENMANN

Coordination : Zélia BALTAZAR

Couvertures et mise en page du bulletin : Christophe ECKLY



Mairie de Ichtratzheim

27, rue du château 67640 Ichtratzheim

Tel : 03.88.64.15.54 - Fax : au 03.90.29.84.23

E-mail : mairie.ichtratzheim@orange.fr

Ouverture du secrétariat : lundi 8h00 à 12h00 / jeudi 13h30 à 20h00 / vendredi 8h00 à 12h00